



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SIXTEENTH YEAR
935 *th MEETING: 15 FEBRUARY 1961*
ème SÉANCE: 15 FÉVRIER 1961
SEIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/935).	I
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381); Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650); Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and Commissioner-General for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639); Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644); Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/935).	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381); Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650); Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639); Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644); Rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND THIRTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 15 February 1961, at 3 p.m.

NEUF CENT TREnte-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 15 février 1961, à 15 heures.

President: Sir Patrick DEAN (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Ceylon, Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/935)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650);

Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and Commissioner-General for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639);

Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644);

Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 26 January 1961 from the Permanent Representatives of Ceylon, Ghana, Guinea, Libya, Mali, Morocco, United Arab Republic and Yugoslavia to the President of the Security Council (S/4641, S/4650);

Telegram dated 24 January 1961 from the President of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the President of the College of Commissioners-General and for Foreign Affairs addressed to the President of the Security Council (S/4639);

Président: sir Patrick DEAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/935)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650);

Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639);

Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644);

Rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 26 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (S/4641, S/4650);

Télégramme, en date du 24 janvier 1961, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Congo (Léopoldville) et le Président du Collège des commissaires généraux et Commissaire général aux affaires étrangères (S/4639);

Letter dated 29 January 1961 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council (S/4644);

Report to the Secretary-General from his Special Representative in the Congo regarding Mr. Patrice Lumumba (S/4688 and Add.1);

At the invitation of the President, Mr. Abdoulaye Maïga (Mali), Mr. C. S. Jha (India), Mr. Mišo Pavičević (Yugoslavia), Mr. Sukardjo Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Walter Lordinan (Belgium), Mr. Diallo Telli (Guinea), Mr. K. K. S. Dadzie (Ghana), Mr. Evariste Loliki (Congo, Leopoldville), Mr. El Mehdi Ben Aboud (Morocco), Mr. Bohdan Lewandowski (Poland), Mr. Mohieddine Fekini (Libya), Mr. El Nur Ali Suleiman (Sudan), Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigeria), Mr. Louis Rakotomalala (Madagascar), Mr. Aimé-Raymond N'Thepe (Cameroun), Mr. Emmanuel Dadet (Congo, Brazzaville), Mr. Ousmane Socé Diop (Senegal) and Mr. Joseph N'Goua (Gabon) took the places reserved for them in front of the Council table.

1. The PRESIDENT: Further requests for participation in the discussion of the item on the agenda have been received from the Central African Republic [S/4710] and from Upper Volta [S/4709]. If there is no objection, I also invite the representatives of the Central African Republic and of Upper Volta to take the places reserved for them in front of the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Michel Gallin-Douathe (Central African Republic) and Mr. Frédéric Guirma (Upper Volta) took the places reserved for them in front of the Council table.

The interpretations were given in English and French of the statement made at the 934th meeting by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

2. The PRESIDENT: A request for participation in the discussion of the question on our agenda has been received from the permanent representative of Iraq [S/4711]. If there is no objection, I now invite the representative of Iraq to take the place reserved for him in front of the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Adnan M. Pachachi (Iraq) took the place reserved for him in front of the Council table.

3. The SECRETARY-GENERAL: Before entering on the subject matter under consideration, I wish to express our deep regret at the assassination of Mr. Lumumba, Mr. Okito and Mr. Mpoko. What has happened is a revolting crime against principles for which this Organization stands and must stand.

4. It is vain to argue with those for whom truth is a function of party convenience and justice a function of party interest. But for others it may be essential that some facts are recalled and clearly and simply put on record. The points which may be useful to cover are those which should determine the judgement regarding the relations of the United Nations to the fate of Mr. Lumumba and, in consequence, the responsibility of the Organization and of its various organs.

5. Together with Mr. Kasa-Vubu, Mr. Lumumba asked for United Nations military assistance. When

Lettre, en date du 29 janvier 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4644);

Rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo au sujet de M. Patrice Lumumba (S/4688 et Add.1)

Sur l'invitation du Président, M. Abdoulaye Maïga (Mali), M. C. S. Jha (Inde), M. Mišo Pavičević (Yougoslavie), M. Sukardjo Wirjopranoto (Indonésie), M. Walter Lordinan (Belgique), M. Diallo Telli (Guinée), M. K. K. S. Dadzie (Ghana), M. Evariste Loliki (Congo [Léopoldville]), M. El Mehdi Ben Aboud (Maroc), M. Bohdan Lewandowski (Pologne), M. Mohieddine Fekini (Libye), M. El Nur Ali Suleiman (Soudan), Alhaji Muhammad Ngileruma (Nigéria), M. Louis Rakotomalala (Madagascar), M. Aimé-Raymond N'Thepe (Cameroun), M. Emmanuel Dadet (Congo [Brazzaville]), M. Ousmane Socé Diop (Sénégal) et M. Joseph N'Goua (Gabon) prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La République centrafricaine [S/4710] et la Haute-Volta [S/4709] ont également demandé à participer à la discussion du point à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai aussi les représentants de la République centrafricaine et de la Haute-Volta à prendre place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Michel Gallin-Douathe (République centrafricaine) et M. Frédéric Guirma (Haute-Volta) prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

Il est donné lecture de l'interprétation en anglais et en français de la déclaration faite par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 934ème séance.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant permanent de l'Irak a aussi présenté une demande de participation [S/4711] à la discussion du point à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant de l'Irak à prendre place au siège qui lui est réservé face à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Adnan M. Pachachi, représentant de l'Irak, prend place au siège qui lui est réservé face à la table du Conseil.

3. LE SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Avant d'aborder la question à l'examen, je tiens à dire combien profondément nous regrettons l'assassinat de M. Lumumba, de M. Okito et de M. Mpoko. Ce qui s'est passé est un crime révoltant contre des principes que l'Organisation soutient et se doit de soutenir.

4. Il est vain de discuter avec ceux pour qui la vérité n'existe qu'en fonction de l'opportunité partisane et pour qui la justice n'existe qu'en fonction d'un intérêt de parti. Mais pour les autres, il est peut-être indispensable que certains faits soient rappelés et consignés clairement et simplement. Les points qu'il peut être utile d'examiner sont ceux qui devraient entrer en ligne de compte pour juger des rapports qu'il peut y avoir entre l'action des Nations Unies et le sort de M. Lumumba, et, par voie de conséquence, de la responsabilité de l'Organisation et de ses divers organes.

5. Avec M. Kasa-Vubu, M. Lumumba a demandé l'assistance militaire des Nations Unies. Cette as-

such assistance had been granted, he wanted the United Nations Force, on his behalf, to fight down the secessionist group in Katanga. In keeping with the stand taken unanimously by the Council, I was obliged to turn down this request as contrary to the status and functions of the Force. My stand on this issue came before the Security Council, and it was upheld by the Council.

6. In view of the desperate necessity to get the United Nations Force into Katanga in order to achieve the withdrawal of Belgian troops from all over the Congo, I managed a break-through for the Force to Katanga, which made it possible to reach this result. As this move had not been discussed with Mr. Lumumba personally, he accused me bitterly of by-passing the legitimate Government. However, the move had been discussed with the delegation of that Government in New York consisting of, among others, Mr. Gizenga, the Vice-Prime Minister, Mr. Mpolo and Mr. Kanza. Again, the matter was brought before the Security Council, and again my stand was upheld by the Council. No member even introduced a resolution which would have involved disapproval of the action.

7. In early September, President Kasa-Vubu and Mr. Lumumba each declared the mandate of the other null and void, and both positions were disapproved in a session of Parliament. Somewhat later, Colonel Mobutu, basing himself on units of the Armée nationale congolaise in the Léopoldville area, declared that he had, as he said, "neutralized" both the Chief of State and Mr. Lumumba. In the light of the principles applied by the United Nations as regard domestic conflicts, the instruction to the Command and the Special Representative was that they should stand aside from the conflict that had developed and avoid any actions which could make them a party to the conflict or involve support to any one side in it. These instructions were challenged on the basis that Mr. Lumumba remained the Head of Government and should be treated as such by the United Nations. The matter came up both before the Security Council and the General Assembly, and the General Assembly adopted on 20 September 1960, without any dissenting vote, a resolution [1474 (ES-IV)] which must be interpreted as upholding the line taken by me in the instructions to the United Nations Command. Thus, whatever is said about "the failure of the United Nations to uphold legality in the Congo", it is something for which the responsibility is shared by all Members of this Organization.

8. While staying in his official residence, Mr. Lumumba requested United Nations protection. He got such protection at the place of his residence, in keeping with the principles upheld by the Organization. While he was under protection, attempts to arrest Mr. Lumumba were stopped by the United Nations. At a later stage of this period, on 7 November, Mr. Lumumba issued a statement in which he called the United Nations Organization the "guardian of democracy". With reference to passages in the Secretary-General's report that dealt with a variety of political questions in the Congo, Mr. Lumumba also declared that "the Government which I represent and the Congolese Parliament fully endorse these statements of the United Nations Secretary-General because they are in keeping with the truth and the reality which we have lived through during these past weeks". And he concluded his statement by re-

sistance une fois octroyée, il a voulu que la Force des Nations Unies, agissant en son nom, réduise le groupe sécessionniste du Katanga. Conformément à la position prise à l'unanimité par le Conseil de sécurité, j'ai été obligé d'opposer une fin de non-recevoir à cette demande, incompatible avec le statut et les fonctions de la Force. Le Conseil de sécurité a examiné ma position en la matière et l'a confirmée.

6. Comme il était absolument nécessaire que la Force des Nations Unies entre au Katanga, pour assurer le retrait des troupes belges du Congo tout entier, j'ai réussi à obtenir que la Force pénètre au Katanga, ce qui a rendu ce résultat possible. Comme cette initiative n'avait pas été examinée avec lui personnellement, M. Lumumba m'a amèrement reproché de ne pas avoir tenu compte du gouvernement légitime. Or cette initiative avait été examinée à New York avec la délégation du Congo, composée, notamment, du Vice-Premier Ministre, M. Gizenga, de M. Mpolo et de M. Kanza. Là encore, le Conseil de sécurité a été saisi de la question et il a à nouveau confirmé ma position. Aucun membre du Conseil n'a même présenté une résolution qui eût impliqué désapprobation de ma décision.

7. Au début de septembre, le président Kasa-Vubu et M. Lumumba ont chacun déclaré nul et non avenu le mandat de l'autre, et les deux positions ont été désavouées au cours d'une réunion du Parlement. Un peu plus tard, le colonel Mobutu, s'appuyant sur des unités de l'armée nationale congolaise de la région de Léopoldville, a déclaré qu'il avait, disait-il, "neutralisé" le chef de l'Etat et M. Lumumba. Eu égard aux principes appliqués par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les conflits internes, le Commandement et le représentant spécial ont reçu pour instructions de se tenir à l'écart du conflit et de s'abstenir de toute action qui pourrait les rendre parties au conflit ou qui pourrait laisser supposer qu'ils accordaient leur appui à l'un ou l'autre camp. Ces instructions ont été contestées, sous prétexte que M. Lumumba demeurait le chef du gouvernement et devait être traité comme tel par les Nations Unies. La question fut portée devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et l'Assemblée a adopté le 20 septembre 1960, sans opposition, une résolution [1474 (ES-IV)] qui doit être interprétée comme confirmant la position que j'avais prise dans mes instructions au Commandement des Nations Unies. Donc, si l'on prétend que "les Nations Unies n'ont pas maintenu la légalité au Congo", c'est quelque chose dont tous les Etats Membres de l'Organisation partagent la responsabilité.

8. Lorsqu'il vivait dans sa résidence officielle, M. Lumumba a demandé la protection de l'Organisation des Nations Unies. Cette protection lui a été donnée au lieu de sa résidence, conformément aux principes que soutient l'Organisation. Tant qu'il s'est trouvé sous cette protection, l'Organisation des Nations Unies a fait échec aux tentatives d'arrestation de M. Lumumba. Par la suite, le 7 novembre, M. Lumumba a publié une déclaration dans laquelle il qualifiait l'Organisation des Nations Unies de "gardien de la démocratie". Se référant à des passages du rapport du Secrétaire général qui avaient trait à diverses questions politiques au Congo, M. Lumumba a également déclaré que "le gouvernement que je représente et le Parlement congolais appuient pleinement ces déclarations du Secrétaire général, car elles sont conformes, à la vérité et à la réalité que nous avons vécue durant ces dernières semaines".

ferring to "the United Nations Assembly and its Secretary-General in whom we place our full confidence to save this country from the anarchy and the collapse which today gravely threaten it". That is the end of the quotation from Mr. Lumumba's statement of 7 November, while he was under what Mr. Zorin this morning called "house arrest".

9. Mr. Lumumba escaped from his residence in a way unknown to the United Nations and travelled east, without any possibility for the United Nations to know where he was and thus without possibility for the Organization to give him protection. He was arrested out in the country without any possibility for the United Nations to stop this action, as it was not in control of the situation. This may be the point to remind the members of the simple fact that a force of, at its maximum, 20,000 men spread over a country not far from five times the size of France, is not in a position to check what is going on everywhere in the country or in a position to protect individuals of whom the whereabouts are unknown.

10. When brought for imprisonment to Thysville, Mr. Lumumba was in the custody of the Armée nationale congolaise. The United Nations had neither the power nor the right to liberate Mr. Lumumba from his captors by force—I say the United Nations, because to my knowledge not even this Council or the General Assembly would have such a right. Much less did it exist for the United Nations representatives in the Congo under their mandate. The action of the Organization had therefore to concentrate on efforts to give Mr. Lumumba all possible legal and humanitarian protection. I, together with the United Nations representatives in the Congo, exercised all the pressure I possibly could for that purpose. We received assurances from the President. The prisoners were visited by Red Cross personnel. No steps were taken, however, by the authorities in Leopoldville with regard to the observance of due process of law for Mr. Lumumba, which I had requested and which obviously applied to all stages of his arrest and detention.

11. Mr. Lumumba was brought to Katanga. His departure was entirely outside the control of the United Nations organs. His arrival in Elisabethville was witnessed from some distance by a few United Nations soldiers, far outmanned by the Katanga forces and without any possibility of interference. Immediately, in "démarches" to Mr. Kasa-Vubu and Mr. Tshombé, I exercised all the influence possible for the return of Mr. Lumumba to Leopoldville and for application of normal legal rules in protection of his interests. Members will recall that this, as so many of the previous steps to which I referred, was regarded by various Congolese authorities as interference in Congolese internal affairs.

12. I did not make any special efforts for our own representatives to see Mr. Lumumba while at Katanga, as at that stage the United Nations Conciliation Commission for the Congo and its members had solicited a promise from Mr. Kasa-Vubu to see him and were

Et il terminait sa déclaration en parlant de "l'Assemblée des Nations Unies et du Secrétaire général de l'ONU à qui nous faisons pleinement confiance pour qu'ils sauvent le pays de l'anarchie et de l'effondrement qui le menacent gravement aujourd'hui". Ce sont là les derniers mots de la déclaration qu'a faite, le 7 novembre, M. Lumumba, alors qu'il se trouvait, comme l'a dit ce matin M. Zorine, "consigné chez lui".

9. M. Lumumba s'est enfui de sa résidence à l'insu de l'Organisation des Nations Unies et s'est dirigé vers l'est sans que l'ONU pût savoir où il se trouvait et, partant, sans que l'Organisation eût la possibilité de lui offrir protection. Il a été arrêté à l'intérieur du pays sans que l'Organisation des Nations Unies fût en mesure de s'y opposer, étant donné que la situation lui échappait. Il y a peut-être lieu, à cet égard, de rappeler aux Etats Membres le fait fort simple qu'une force de 20 000 hommes au maximum, dispersés dans un pays dont la superficie est près de cinq fois celle de la France, n'est pas en mesure de vérifier ce qui se passe en tous points du pays, ni en mesure de protéger des personnes dont on ignore où elles se trouvent.

10. Lorsqu'il a été transféré à Thysville pour y être emprisonné, M. Lumumba était sous la garde de l'armée nationale congolaise. Les Nations Unies n'avaient ni le pouvoir ni le droit d'enlever par la force M. Lumumba à ceux qui l'avaient capturé; je dis "les Nations Unies" car, à mon jugement, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale n'auraient pas davantage ce droit; à plus forte raison les représentants de l'Organisation des Nations Unies au Congo ne l'avaient pas aux termes du mandat qui leur était conféré. L'Organisation a donc dû s'efforcer essentiellement d'assurer à M. Lumumba toute la protection juridique et humanitaire possible. Moi-même, ainsi que les représentants de l'Organisation des Nations Unies au Congo, avons exercé à cette fin toute la pression qu'il nous était possible d'exercer. Nous avons reçu des assurances du Président. Du personnel de la Croix-Rouge s'est rendu auprès des détenus. Mais aucune mesure n'a été prise par les autorités de Léopoldville pour respecter la procédure juridique que j'avais réclamée pour M. Lumumba, et qui, de toute évidence, devait s'appliquer à tous les stades de son arrestation et de sa détention.

11. M. Lumumba a été transféré au Katanga. Son départ a échappé entièrement au contrôle des organes des Nations Unies. Son arrivée à Elisabethville a eu pour témoins quelques soldats des Nations Unies qui se trouvaient à quelque distance et qui, beaucoup moins nombreux que les membres des forces katangaises, n'avaient aucune possibilité d'intervenir. Immédiatement, par des démarches auprès de M. Kasa-Vubu et de M. Tshombé, j'ai usé de toute l'influence possible pour obtenir que M. Lumumba soit ramené à Léopoldville et que ses intérêts soient protégés par l'application de règles juridiques normales. Les membres du Conseil se rappelleront que diverses autorités congolaises ont considéré que ces démarches, comme tant d'autres initiatives antérieures que j'ai mentionnées, étaient une ingérence dans les affaires intérieures du Congo.

12. Je ne me suis pas particulièrement attaché à obtenir que nos propres représentants puissent voir M. Lumumba, étant donné que, à ce moment, la Commission de conciliation des Nations Unies pour le Congo et ses membres avaient demandé à M. Kasa-

going to do so when they visited Katanga. When Mr. Tshombé refused the contact with Mr. Lumumba, I protested to Mr. Kasa-Vubu. For more than two weeks the Conciliation Commission made several representations to Mr. Kasa-Vubu with a view to arranging a visit to Mr. Lumumba; they did not succeed in securing his co-operation.

13. That is where we stood when on the morning of 10 February the authorities in Elisabethville announced that Mr. Lumumba had, as they said, escaped from his place of detention. As it appears from the report, steps were immediately taken in order to find out all the facts, and in various ways it was impressed on the authorities that the Organization attached the greatest importance to the protection of the life of Mr. Lumumba; as reported by the Katanga authorities, the escape took place from a house far from any United Nations detachment and whose location was unknown to the United Nations. When no response had been received, on 11 February further steps were taken in order to establish objectively the facts and, of course, also thereby to get guidance as to whether the United Nations could intervene and give protection; the instruction was that if Mr. Lumumba were to seek protection from any United Nations unit, he would immediately be granted asylum. As is well known, in spite of repeated "démarches", no response has been received from the authorities and General Iyassu, who was sent especially for the purpose to Elisabethville, has not been received by Mr. Tshombé.

14. These are the main steps on the road, and it does not seem to me to be asking too much if those who now talk about the responsibility of the United Nations, and more especially of its Secretary-General—in language which only emotion could excuse but which may be inspired by cold calculation—are requested to state clearly when and how representatives of the Organization did not use all the means put at their disposal, in accordance with the mandate as established by the Members of the United Nations and the Security Council. I know that it will be said, as it was said a week ago by the representative of the Soviet Union, that I maintain that we in the Secretariat have made no mistakes and that all responsibility rests with others. Members are all aware of the fact that I did not say so then, and that I do not say so now. But if those who have established the mandate and those who have decided on the means by which the mandate should be fulfilled attack the representatives of the Organization because they have not exceeded the mandate, thus established, or acted against it, and because they have not used means which have never been put at their disposal, then it seems to me to be fair to point out that it is not the Secretary-General who has determined the mandate, nor is it the Secretariat which has decided on what means they should use to fulfil it. There is no escape from the responsibility which flows from this—in statements to which we have listened to the effect that this or that Member gives the mandate another interpretation, often even forgetting the Charter, and claims that we have had or have rights that are not ours. A single voice does not change the decision of a major organ and no single Member is above the Charter.

Vubu la promesse qu'il les autoriserait à le voir et qu'ils devaient le faire lorsqu'ils se rendraient au Katanga. Quand M. Tshombé a refusé d'autoriser tout contact avec M. Lumumba, j'ai protesté auprès de M. Kasa-Vubu. Pendant plus de deux semaines, la Commission de conciliation a fait plusieurs démarches auprès de M. Kasa-Vubu, en vue d'organiser un entretien avec M. Lumumba, mais elle n'a pas réussi à s'assurer la coopération de M. Kasa-Vubu.

13. Telle était la situation lorsque, dans la matinée du 10 février, les autorités d'Elisabethville ont annoncé que M. Lumumba s'était, ainsi qu'elles le disaient, évadé du lieu où il était détenu. Ainsi qu'il ressort du rapport, des mesures ont été prises immédiatement en vue d'établir tous les faits et, de diverses manières, l'ONUC a insisté auprès des autorités pour leur faire comprendre que l'Organisation attachait une importance extrême à la protection de la vie de M. Lumumba; selon ce qu'ont dit les autorités katangaises, M. Lumumba s'était évadé d'une maison située loin de tout détachement des Nations Unies, et dont l'Organisation des Nations Unies ignorait l'emplacement. Aucune réponse n'ayant été reçue le 11 février, d'autres mesures ont été prises en vue d'établir objectivement les faits et, naturellement, de déterminer par là si l'Organisation pouvait intervenir et exercer sa protection; selon les instructions données, si M. Lumumba devait demander protection à une unité quelconque des Nations Unies, asile lui serait immédiatement accordé. On sait que, en dépit de démarches répétées, les autorités n'ont pas répondu et que le général Iyassu, envoyé spécialement à cette fin à Elisabethville, n'a pas été reçu par M. Tshombé.

14. Telles sont les principales phases des événements, et ce n'est pas, me semble-t-il, trop demander que de prier ceux qui parlent maintenant de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement de celle de son Secrétaire général — en des termes que seule l'émotion pourrait excuser mais qui peuvent être dictés par de froids calculs — d'indiquer clairement quand et comment les représentants de l'Organisation n'ont pas usé de tous les moyens mis à leur disposition, conformément au mandat défini par les membres de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Je sais que l'on dira — le représentant de l'URSS l'a dit il y a une semaine — que je soutiens que nous, les membres du Secrétariat, n'avons commis aucune erreur et que toute la responsabilité incombe à d'autres. Les membres du Conseil savent tous que je ne l'ai pas dit alors et que je ne le dis pas maintenant. Mais lorsque ceux qui ont défini le mandat et ceux qui ont décidé des moyens par lesquels le mandat devait être exécuté, attaquent les représentants de l'Organisation parce qu'ils ne sont pas allés au-delà du mandat ainsi défini, ou parce qu'ils ne l'ont pas enfreint, et parce qu'ils n'ont pas fait usage de moyens qui n'ont jamais été mis à leur disposition, il me semble équitable de faire observer que ce n'est pas le Secrétaire général qui a défini le mandat et que ce n'est pas le Secrétariat qui a décidé des moyens dont il disposerait pour l'exécuter. On ne saurait éluder la responsabilité qui découle de cela, en déclarant, comme nous l'avons entendu déclarer, que tel ou tel membre du Conseil interprète différemment le mandat ou en prétendant — très souvent même en oubliant la Charte — que nous avons eu ou que nous avons des droits qui ne sont pas nôtres. Une voix isolée ne change pas la décision prise par un des or-

15. In the present effort in some quarters to blacken the Organization and discredit its representatives, irrespective of the validity of the reasons and irrespective of the facts of the case, the real victim is the future. To gain a short advantage, nationally or for a party, those who act in that way sacrifice the legacy which future generations should have in this Organization. It is ironic for us, who have been guided solely by the interest of the Congo and solely by the wish to develop the practices of this Organization in a way which may lay a foundation for future international co-operation, to be attacked by those who pursue entirely different aims, mostly only too easily discernible, and for that purpose find it useful to undermine confidence in the Organization by claiming that we act against the interest of the Congo and against the principles of the Charter.

16. The facts as recalled, and as easily verified from the records of the United Nations, obviously do not provide a basis for the attacks of the Soviet Union in the statement of the Government [S/4704] released to the Press yesterday, in the draft resolution [S/4706] and in the speech of Mr. Zorin this morning. And why should they? In fact, what we are witnessing is in part a follow-through of an attempt which the General Assembly witnessed during the general debate—a vain attempt to break through the present United Nations set-up so as to open the road to such a change of the structure of the Organization and its Secretariat as would give the Soviet Union the kind of influence it wants beyond that which follows from the rules of the Charter.

17. On 3 October of last year, Chairman Khrushchev said in the General Assembly:

"... I should like to repeat: we do not, and cannot, place confidence in Mr. Hammarskjold. If he himself cannot muster the courage to resign in, let us say, a chivalrous way, we shall draw the inevitable conclusions from the situation."^{1/}

18. What we have heard today is nothing but a repetition of the same thesis with one added argument, the assassination of Mr. Lumumba—supported by the preposterous allegation that this crime can be laid at the doorstep of the Secretary-General.

19. In reply to what Mr. Khrushchev said, I stated:

"I said the other day that I would not wish to continue to serve as Secretary-General one day longer than such continued service was considered to be in the best interests of the Organization. The statement this morning seems to indicate that the Soviet Union finds it impossible to work with the present Secretary-General. This may seem to provide a strong reason why I should resign. However, the Soviet Union has also made it clear that if the present Secretary-General were to resign now, it would not wish to elect a new incumbent but insist

ganes principaux de l'Organisation, et aucun Membre n'est au-dessus de la Charte.

15. Dans les efforts que l'on déploie actuellement dans certains milieux pour noircir l'Organisation et discréditer ses représentants, sans tenir compte de la validité des raisons et des faits de la cause, la véritable victime est l'avenir. Pour obtenir un bref avantage, pour un pays ou un parti, ceux qui agissent de la sorte sacrifient l'héritage que les générations futures devraient recueillir de l'Organisation. Il y a quelque ironie à constater que nous, qui avons été guidés uniquement par les intérêts du Congo et par le seul désir de développer les pratiques de l'Organisation d'une manière qui permette de poser les fondements de la coopération internationale future, soyons attaqués par ceux qui visent des buts entièrement différents, le plus souvent trop faciles à discerner, et qui, à cette fin, jugent utile de saper la confiance en l'Organisation en soutenant que nous agissons à l'encontre des intérêts du Congo et à l'encontre des principes de la Charte.

16. Il est évident que les faits que je viens de rappeler, et qu'il est facile de vérifier dans les actes des Nations Unies, ne fournissent aucune base aux attaques auxquelles le Gouvernement de l'Union soviétique s'est livré dans la déclaration [S/4704] qu'il a remise hier à la presse, dans le projet de résolution [S/4706] qui a été distribué et dans le discours que M. Zorine a prononcé ce matin. Et comment en serait-il autrement? En fait, ce à quoi nous assistons est la continuation d'une tentative dont l'Assemblée générale a été le témoin au cours de la discussion générale — une vaine tentative pour briser l'Organisation actuelle des Nations Unies de manière à permettre un changement de la structure de l'Organisation et de son Secrétariat, qui donnerait à l'Union soviétique le genre d'influence qu'elle veut exercer au-delà de celle qui découle des dispositions de la Charte.

17. Le 3 octobre de l'année dernière, le président Khrouchtchev a dit à l'Assemblée générale:

"... Je veux répéter que nous n'avons pas confiance en M. Hammarskjold et que nous ne pouvons pas avoir confiance en lui. S'il n'a pas le courage de démissionner, ce qui serait, dirais-je, un acte chevaleresque, nous en tirerons les conclusions qui s'imposent!."

18. Ce que nous avons entendu aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une répétition de la même thèse avec un argument supplémentaire — l'assassinat de M. Lumumba — appuyé par l'allégation absurde que ce crime peut être imputé au Secrétaire général.

19. En réponse à ce qu'avait dit M. Khrouchtchev, j'ai déclaré:

"J'ai dit, l'autre jour, que je ne voudrais pas continuer à remplir les fonctions de Secrétaire général un jour de plus que ne l'exigerait l'intérêt supérieur de l'Organisation. La déclaration de ce matin semble indiquer que l'Union soviétique juge impossible de collaborer avec le Secrétaire général actuel. Cela peut sembler apporter un argument de poids en faveur de ma démission. Toutefois, l'Union soviétique a également précisé que, si le Secrétaire général actuel devait se démettre maintenant, elle n'entendrait pas lui donner un successeur

^{1/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session (Part I), Plenary Meetings, vol. 1, 882nd meeting, para. 30.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session (1^{re} partie), Séances plénaires, vol. 1, 882^{me} séance, par. 30.

on an arrangement which—and this is my firm conviction based on broad experience—would make it impossible to maintain an effective executive. By resigning I would, therefore, at the present difficult and dangerous juncture throw the Organization to the winds. I have no right to do so because I have a responsibility to all those Member States for which the Organization is of decisive importance—a responsibility which overrides all other considerations."²

20. What I thus said in reply to Chairman Khrushchev I can restate today. And so as to leave no ambiguity, I want to point out that in line with what I stated during the Suez crisis, I would consider the withdrawal of the confidence of one of the permanent members of the Security Council as a reason why the Secretary-General should resign, were it not for the fact that in this case the Soviet Union, while refusing its confidence to the Secretary-General, has at the same time taken a stand which makes it absolutely clear that, were the present Secretary-General to resign, no new Secretary-General could be appointed, and the world would have to bow to the wish of the Soviet Union to have this Organization, on its executive side, run by a triumvirate which could not function and which most definitely would not provide the instrument for all the uncommitted countries of which they are in need. And this would happen at a time of great tension and unprecedented demands on the Organization. Thus, while taking a stand which would without any hesitation cause me to resign under normal circumstances, the Soviet Union has at the same time created a situation in which I could not do so, unless it were to be the wish of the uncommitted nations that I do so in their own interest and in the interest of the United Nations. In the language of the Soviet Union, I have the "chivalry" to respect the view of the vast majority of Members which are uncommitted and—although I use the word with hesitation—I can assure the Soviet Union that I have the "courage" to take the full consequences of this attitude, even if it means being forced to continue in my post without the support needed and with means desperately weak in the face of enormous demands.

21. I hope that my language is clear enough. It is all I have to say about the matter and it is all I need to say about it. The decision is thus in the hands of all those for whom the Soviet Union pretends to speak. Whatever the Members of this Organization may decide on the subject will, naturally, be my law.

22. I said in the intervention in the General Assembly to which I have referred that I deplored that the attitude of the Soviet Union had tended to personalize an issue which, in fact, concerns an institution. In doing so again, the Soviet Union has again forced me to speak about my own attitude. I regret that I have had to do so, as the issue remains one concerning the institution and not the man. And I regret it even more in a situation in which much more is at stake than this or that organization of the United Nations or this or that organ of the United Nations. Indeed, the United Nations has never been and will never be more than an instrument for Member Governments in their effort

et insisterait pour obtenir un arrangement qui — c'est là ma ferme conviction, fondée sur une vaste expérience — rendrait impossible le maintien d'un exécutif efficace. Me démettre serait donc, dans la situation difficile et dangereuse d'aujourd'hui, laisser l'Organisation aller à la dérive. Je n'en ai pas le droit parce que j'ai une responsabilité envers tous les Etats Membres pour qui l'Organisation présente une importance décisive, et cette responsabilité l'emporte sur toutes les autres considérations^{2/}.

20. Ce que j'ai dit alors en réponse au président Khrouchtchev, je peux le répéter aujourd'hui. Et pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté, je tiens à souligner que, conformément à ce que j'avais déjà dit au cours de la crise de Suez, je considérerais que, si l'un des membres permanents du Conseil de sécurité lui retirait sa confiance, le Secrétaire général devrait démissionner, si ce n'était que, dans le cas présent, l'Union soviétique, refusant sa confiance au Secrétaire général, a adopté en même temps une attitude d'où il ressort manifestement que si le Secrétaire général actuel démissionnait, aucun nouveau secrétaire général ne pourrait être nommé; le monde devrait s'incliner devant le désir de l'Union soviétique de voir l'Organisation dirigée, à l'échelon exécutif, par un triumvirat à qui il serait impossible de fonctionner et qui assurément ne constituerait pas l'instrument dont tous les pays non engagés ont besoin. Et cela se produirait à un moment de grande tension et alors que l'Organisation doit faire face à des exigences sans précédent. Ainsi, l'Union soviétique, si elle a adopté une attitude qui, dans des circonstances normales, m'a été amené à démissionner sans aucune hésitation, a créé, d'autre part, une situation qui ne me permet pas de le faire à moins que les nations non engagées ne désirent que je le fasse dans leur propre intérêt et dans l'intérêt des Nations Unies. Pour reprendre les termes de l'Union soviétique, je suis assez "chevaleresque" pour respecter l'opinion de la très grande majorité des Etats Membres qui ne sont pas engagés et je puis assurer l'Union soviétique — bien que j'emploie le mot avec hésitation — que j'ai le "courage" d'accepter toutes les conséquences de cette attitude, même si cela signifie que je serai forcé de demeurer à mon poste sans recevoir l'appui nécessaire et en ne disposant que de moyens désespérément limités au regard d'énormes exigences.

21. J'espère m'être exprimé assez clairement. C'est tout ce que j'ai à dire et tout ce qu'il me faut dire à ce sujet. La décision appartient donc à tous ceux au nom desquels l'Union soviétique prétend parler. Il va de soi que quelle que soit la décision que les Membres de l'Organisation pourront prendre sur cette question, cette décision fera loi pour moi.

22. Dans l'intervention que j'ai faite à l'Assemblée générale et que j'ai rappelée tout à l'heure, je déplorais que l'attitude de l'Union soviétique tendait à porter sur le plan personnel une question qui, en fait, concerne une institution. En agissant de nouveau de cette façon, l'Union soviétique m'a obligé à nouveau à parler de ma propre attitude. Je regrette d'avoir eu à le faire, car il demeure que la question concerne l'institution et non l'homme. Et je le regrette d'autant plus que, dans la situation où nous nous trouvons, ce qui est en jeu est beaucoup plus que telle ou telle organisation, ou tel ou tel organe des Nations Unies. En réalité, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais

^{2/} Ibid., 883rd meeting, para. 10.

^{2/} Ibid., 883ème séance, par. 10.

to pave the way towards orderly and peaceful coexistence. It is not the man, it is not even the institution, it is that very effort that has now come under attack. That this is so is clear if we look at the realities of the problem. In putting aside further comments on the questions to which so far in this intervention I have been forced to devote attention, I should now, before concluding, like to say a few words about the realities of the present situation.

23. For seven or eight months, through efforts far beyond the imagination of those who founded this Organization, it has tried to counter tendencies to introduce the big-Power conflict into Africa and put the young African countries under the shadow of the cold war. It has done so with great risks and against heavy odds. It has done so at the cost of very great personal sacrifices for a great number of people. In the beginning the effort was successful, and I do not now hesitate to say that on more than one occasion the drift into a war with foreign-Power intervention of the Korean or Spanish type was avoided only thanks to the work done by the Organization, basing itself on African solidarity. We effectively countered efforts from all sides to make the Congo a happy hunting-ground for national interests. To be a roadblock to such efforts is to make yourself the target of attacks from all those who find their plans thwarted. In the case of some, the opposition to the United Nations line was for a while under the surface, but it was not long before it broke out in the open. In other cases, the disappointment at meeting this unexpected obstacle broke out at once in violent and vocal attacks on the Organization. From both sides the main accusation was a lack of objectivity. The historian will undoubtedly find in this balance of accusations the very evidence of that objectivity we were accused of lacking, but also of the fact that very many Member nations have not yet accepted the limits put on their national ambitions by the very existence of the United Nations and by the membership of that Organization.

24. Now, under basically identical, although superficially more dramatic, circumstances, we have again reached the point where a local armed conflict is threatening in forms which are only too likely to lead to a widening of the conflict into the international arena. I have no new solutions to offer you. Still, I firmly believe that, as in July and August of last year, the only way in which the continent of Africa and its countries can counter a tragic development into an international conflict, perhaps on a world-wide scale, is by rallying around common aims within the framework of the United Nations. African solidarity within the United Nations was the reply to the threats last summer; I am firmly convinced that it still is the only reply.

25. However, it is not enough to state in general terms such a line of policy as the solution to the problem. We are all in duty bound to be concrete both as to the aims and as to the means to achieve those aims. Again, on this point, I have little new to offer, but I should like to sum up briefly what

été et ne sera jamais qu'un instrument dont peuvent user les Etats Membres, pour s'efforcer de préparer la voie à une coexistence ordonnée et pacifique. Ce n'est pas l'homme, ce n'est même pas l'institution, c'est cet effort même qui se trouve maintenant attaqué. Et cela ressort à l'évidence d'un examen des réalités du problème. En renonçant à m'étendre davantage sur les questions que j'ai dû jusqu'ici traiter dans cette déclaration, je tiens donc, avant de conclure, à dire quelques mots des réalités de la situation présente.

23. Depuis sept à huit mois, par une action qui dépasse de loin ce que ses fondateurs pouvaient imaginer, l'Organisation s'est efforcée de contrecarrer toutes tentatives visant à introduire en Afrique le conflit entre grandes puissances et à faire peser le spectre de la guerre froide sur les jeunes Etats africains. Elle l'a fait au prix de grands risques et dans une situation des plus difficiles. Elle l'a fait au prix de lourds sacrifices personnels pour beaucoup. Au début, cet effort a été couronné de succès, et je n'hésite pas à dire maintenant qu'en plus d'une occasion, l'œuvre accomplie par l'Organisation, qui se fondait sur la solidarité africaine, a seule permis d'éviter une guerre avec intervention étrangère, semblable aux guerres de Corée ou d'Espagne. Nous avons réussi à contrecarrer les efforts faits de tous côtés pour que le Congo soit livré aux convoitises des intérêts nationaux. Barrer la route à de pareilles tentatives, c'est s'exposer aux attaques de tous ceux dont les plans se trouvent ainsi déjoués. Dans certains cas, l'opposition à la ligne de conduite des Nations Unies est restée sourde pour un temps, mais elle n'a pas tardé à éclater au grand jour. Dans d'autres, la déception devant cet obstacle inattendu s'est immédiatement traduite par des attaques violentes et bruyantes contre l'Organisation. Des deux côtés, on nous a accusés au premier chef de manquer d'objectivité. L'historien verra sans aucun doute dans ces accusations de part et d'autre la preuve même de cette objectivité dont, on nous accuse de manquer, mais il y verra aussi la preuve qu'un très grand nombre d'Etats Membres n'ont pas encore accepté les limites que l'existence même des Nations Unies et l'appartenance à l'Organisation imposent à leurs ambitions nationales.

24. Maintenant, dans des circonstances qui, quoiqu'en apparence plus dramatiques, sont essentiellement les mêmes, nous en sommes de nouveau au point où un conflit armé local menace, sous des formes qui ne sont que trop de nature à élargir le conflit et à le porter sur l'arène internationale. Je n'ai pas de solutions nouvelles à vous offrir. Pourtant, je demeure fermement convaincu que, comme au cours des mois de juillet et d'août de l'an dernier, la seule voie qui s'offre au continent africain, et aux pays dont se compose ce continent, pour empêcher que la situation ne dégénère tragiquement en un conflit international, peut-être à l'échelle mondiale, est de se rallier autour d'objectifs communs, dans le cadre des Nations Unies. La solidarité africaine, aux Nations Unies, constituait l'an dernier la réponse aux menaces; je suis fermement convaincu qu'elle demeure la seule réponse.

25. Cependant, il ne suffit pas de dire, en termes généraux, que pareille ligne de conduite est la solution du problème. Nous avons tous le devoir de définir concrètement les buts à atteindre et les moyens d'y parvenir. Sur ce point encore, je n'ai guère de choses nouvelles à proposer, mais j'aimerais néanmoins

seem to me to be measures which must be pursued with vigour and courage.

26. First, I have already suggested an international investigation of the circumstances surrounding the assassination of Mr. Lumumba and his colleagues. Is there any other way to determine responsibility? Is there any other way to lay the basis for appropriate counter-action? It may be said to be on the outer margin of what the Security Council can decide, but the Council can point to at least one important precedent established by the General Assembly.

27. Secondly, instructions have already been given to the Force to protect the civilian population against attacks from armed units, whatever the authority under which they are acting. Again, it may be said that this is on the outer margin of the mandate of the United Nations, but already in September I said that I felt that it must be considered as a natural part of the duties of the Organization, and I did not meet with any objections.

28. Thirdly, instructions have already been given that, in case a clash between armed units is threatening, the United Nations should use all means, short of force, to forestall such clashes through negotiations, through the establishment of neutralized zones, through cease-fire arrangements and through similar measures. Negotiations to those ends can be conducted on the basis of the military force at the disposal of the United Nations. The chance of success is greater the bigger is the force. If this method of preventing civil-war risks by peaceful means is to be successful, it is indeed desirable that the United Nations Force should be strengthened. The weakening of the Force through withdrawal may make the efforts useless. I have also already stated that, were clashes between armed units to develop, the United Nations could not permit itself to become a third party to such a conflict. But the use of force in support of cease-fire arrangements should not therefore be excluded.

29. Fourthly, on 1 February I proposed [928th meeting] that the United Nations reactivate its basic attitude on the Armée nationale congolaise and take appropriate steps for its reorganization for its normal purposes in the service of the national Government, thus withdrawing all its various factions from their present engagement in the political strife.

30. Fifthly and lastly, already on 8 October of last year, as is clear from documents circulated to the Security Council, I addressed myself to the Government of Belgium and to Mr. Tshombé, pointing out the necessity to eliminate the Belgian political element in the Congo [S/4557, part B, sects. 1 and 5]. I do not remember that I got any active support from any Member country or from any organ of the United Nations for that stand at that time. I was attacked violently by Belgium and by various leaders in the Congo. I still hold the same view, for which I have been trying to get respect all through these months, alas without effect. It is still, in my opinion, as essential a need as it was in the early autumn. May I now hope that it may gain the moral support of this Council?

résumer en peu de mots ce qui, selon moi, constitue l'action qu'il faut poursuivre avec vigueur et courage.

26. Tout d'abord, j'ai déjà suggéré d'ouvrir une enquête internationale sur les circonstances dans lesquelles M. Lumumba et ses collègues ont été assassinés. Y a-t-il un autre moyen de déterminer les responsabilités? Y a-t-il un autre moyen de préparer des contre-mesures appropriées? On peut soutenir qu'une telle enquête est à l'extrême limite des pouvoirs du Conseil, mais celui-ci peut se réclamer d'au moins un précédent important établi par l'Assemblée générale.

27. En deuxième lieu, des instructions ont déjà été données à la Force des Nations Unies afin qu'elle protège la population civile contre les attaques de groupes armés, quelle que soit l'autorité au nom de laquelle ils agissent. Là encore, on peut soutenir que cette mesure est à l'extrême limite du mandat conféré par l'Organisation des Nations Unies, mais j'ai déjà indiqué, en septembre dernier, qu'à mon avis il entrail dans le cadre naturel des obligations de l'Organisation d'assurer la protection des civils; aucune objection n'a alors été élevée.

28. En troisième lieu, des instructions ont déjà été données afin qu'en cas de menace d'engagements entre groupes armés, les Nations Unies aient recours à tous les moyens, sauf à la force, pour les empêcher par des négociations, par l'établissement de zones neutralisées, par un cessez-le-feu et par d'autres mesures analogues. Des négociations à ces fins peuvent être engagées en fonction des effectifs militaires dont les Nations Unies disposent. Plus la Force des Nations Unies est importante, plus grandes sont les chances de succès. Si l'on veut réussir à prévenir de la sorte le danger de guerre civile par des moyens pacifiques, il est hautement souhaitable d'étoffer la Force des Nations Unies. Tout affaiblissement de la Force par des retraits de troupes risque de rendre les efforts vains. D'autre part, j'ai déjà déclaré que s'il se produisait des engagements entre groupes armés, les Nations Unies ne pourraient pas se permettre de participer en tiers à un tel conflit. Néanmoins, l'emploi de la force pour assurer l'application d'un cessez-le-feu ne devrait pas pour autant être exclu.

29. En quatrième lieu, j'ai proposé, le 1er février [928ème séance], que les Nations Unies reviennent à leur attitude première à l'égard de l'armée nationale congolaise et prennent des mesures appropriées pour la réorganiser de manière qu'elle remplisse ses fonctions normales au service du gouvernement national, et que ses diverses factions soient ainsi retirées des luttes politiques.

30. En cinquième lieu, enfin, ainsi qu'il ressort de documents distribués au Conseil de sécurité, je me suis adressé dès le 8 octobre dernier au Gouvernement belge et à M. Tshombé pour appeler leur attention sur la nécessité d'éliminer l'élément politique belge au Congo [S/4557, partie B, sect. 1 et 5]. Je ne me souviens pas avoir bénéficié, sur ce point, d'un appui actif d'un Etat Membre quelconque ni d'un organe des Nations Unies. J'ai été vivement critiqué par la Belgique et par diverses personnalités du Congo. Mes vues, que j'ai essayé, en vain, hélas, de faire admettre au cours des derniers mois, demeurent inchangées. Cette nécessité est, à l'heure actuelle, tout aussi vitale qu'elle l'était au début de l'automne. Puis-je espérer maintenant qu'elle obtiendra l'appui moral du Conseil?

31. What I have recalled here are five points on which I have, thus, already taken a stand and for which I should like to have an endorsement that only in part has been forthcoming in the past. Taken together, they do not represent a "plan", but they are all, in my view, essential elements of a constructive policy for the Congo.

32. I could, however, go further. Money is as important as men. Arms are essential for any military operation. It can be put in question whether the United Nations has the right to inspect trains and aircraft coming to the Congo so as to see to it that no arms are imported. The legal advice I have sought and obtained indicates that we may have no such right to search. Is it under such circumstances surprising that so far we have not been able to counter arms imports, when Member countries outside the Congo have not shown hesitation to export arms to the Congo?

33. But further, movements of funds and capital are definitely outside the control of the United Nations. To the extent that such movements are not for the purposes of economic development or for humanitarian purposes they are certainly not desirable in the present situation. What authority, if any, is the Council prepared to give its representatives in this field?

34. There is also the constitutional question. Already in the fall I pointed out the essential importance of getting Parliament together as a basis for the reorganization of the political life of the nation. This attitude had a wide support, but what can the Organization do in this respect as obviously it has not so far claimed a right itself to convene Parliament? I am certain that the Conciliation Commission with its nine African members has used its best endeavours in the direction indicated. If they have not succeeded by means of persuasion, is the Council prepared to override the sovereign rights of the Republic of the Congo, and, in the interest of peace and security, to order the reconvening of Parliament?

35. The five points on which, as previously mentioned, I have already taken action, are all of them such that no new legal mandate is required while, definitely, there is a need for moral and political support. The three last mentioned points are of a different nature. They are points on which it is for this Council and only for this Council to decide what it feels entitled to do and what it wants to do. The Secretary-General cannot act short of a clear decision by the Council. In this case, at least, there is no question about where the responsibility lies. As regards arms imports, as regards the transfer of funds, as regards enforced constitutional measures, it is for the Security Council to determine the ends and to decide on the means, in full awareness of its responsibility for the maintenance of peace and security, but also of its duty to respect the sovereignty of a Member nation. It cannot shirk its responsibilities by expecting from the Secretariat action on which it is not prepared to take decisions itself.

36. Were the Security Council to reaffirm and redefine, perhaps even to widen, the mandate for the

31. Ce que je viens de rappeler ce sont cinq points à l'égard desquels j'ai donc pris position et pour lesquels j'aimerais recevoir une approbation qui ne m'a été accordée que partiellement dans le passé. Pris ensemble, ces cinq points ne représentent pas un "plan" mais ils sont tous, à mon avis, des éléments essentiels d'une politique constructive pour le Congo.

32. Je pourrais cependant aller plus loin: la question des fonds n'a pas moins d'importance que celle des hommes, et des armes sont indispensables à toute opération militaire. On peut se demander si les Nations Unies ont le droit d'inspecter les trains et les avions qui arrivent au Congo de manière à assurer qu'il n'y a pas importations d'armes. Les avis juridiques que j'ai sollicités et qui m'ont été donnés montrent que nous n'avons peut-être pas ce droit de fouille. Est-il surprenant dans ces conditions que nous n'ayons pu jusqu'ici nous opposer aux importations d'armes alors qu'en dehors du Congo des pays membres n'ont pas hésité à exporter des armes vers le Congo?

33. Mais, qui plus est, les mouvements de fonds et de capitaux échappent complètement au contrôle des Nations Unies. Dans la mesure où ces mouvements ne servent pas le développement économique ou des fins humanitaires, ils ne sont certainement pas souhaitables dans la situation actuelle. Quels pouvoirs le Conseil de sécurité est-il éventuellement disposé à donner à ses représentants à cet égard?

34. Reste le problème constitutionnel. Déjà à l'automne j'ai fait ressortir l'importance essentielle d'une réunion du Parlement comme base d'une réorganisation de la vie politique de la nation. Cette façon de voir a bénéficié d'un large appui, mais que peut faire l'Organisation à cet égard, puisque de toute évidence elle n'a pas jusqu'ici revendiqué le droit de convoquer elle-même le Parlement? Je suis certain que la Commission de conciliation, qui compte neuf membres africains, n'a négligé aucun effort dans le sens indiqué. Si elle n'a pas réussi en usant de la persuasion, le Conseil est-il disposé à passer outre aux droits souverains de la République du Congo et, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, à ordonner la réunion du Parlement?

35. Les cinq points à propos desquels j'ai déjà pris des mesures, ainsi que je l'ai dit, sont tous d'une nature telle qu'aucun nouveau mandat juridique n'est nécessaire; mais un appui moral et politique est certainement indispensable. Les trois derniers points que j'ai mentionnés sont d'une nature différente. Il s'agit de points à propos desquels le Conseil, et le Conseil seul, peut décider ce qu'il s'estime en droit de faire et ce qu'il veut faire. Le Secrétaire général ne peut agir sans décision claire du Conseil. Dans ce cas au moins on ne peut se demander à qui incombe la responsabilité. En ce qui concerne les importations d'armes, en ce qui concerne les transferts de fonds, en ce qui concerne l'application des mesures constitutionnelles, il appartient au Conseil de déterminer les fins et de décider des moyens, en pleine connaissance de la responsabilité qui lui incombe pour le maintien de la paix et de la sécurité et aussi de son devoir de respecter la souveraineté d'un Etat Membre. Il ne peut éluder ses responsabilités en attendant du Secrétariat une action à propos de laquelle il n'est pas lui-même disposé à prendre de décision.

36. Si le Conseil de sécurité doit réaffirmer et redéfinir, voire élargir, le mandat concernant l'opération

United Nations operation, I am certain that members would realize that nothing had been achieved—or worse, that the Council had misled world opinion—unless at the same time the Council provided satisfactory means for the fulfilment of the established purposes of the United Nation's action. If those means remain insufficient, we shall see the prolongation of a situation from which the United Nations has suffered for too long: a sharp discrepancy between aims, which have rallied general support, and means so inadequate as to make it impossible to realize those same aims. We have seen, and we would see again, that such a discrepancy will serve as a basis for attacks on the Organization and on its servants, attacks which certainly do not serve the interests of the Congo nor the interests of this Organization.

37. Mr. MENEMENCIOLU (Turkey): At this stage of the debate I wish to express the shock and sorrow felt in my country in the face of the latest tragic happenings in the Congo. The fact that political instability, division and conflict in that country should have reached the stage at which political leaders have met violent death is profoundly regrettable. There can be no doubt that whatever their various ideas about their own political affairs, the majority of the Congolese people must recognize that the tragic circumstances surrounding the death of Mr. Patrice Lumumba will hamper and defer for some time the reconciliation of the Congolese people among themselves, which forms the centre of our hopes for the Congo.

38. In that reconciliation the United Nations itself has placed its faith. By the resolutions which we have adopted our Organization is committed to preserve the independence and territorial integrity of the Congo and to help to eliminate such obstacles which may impede the Congolese people in their efforts to reach freely and in mutual understanding a common solution to their temporary internal problems.

39. The gravity of the present situation which has sharpened the conflicting ideas about the Congo demands that all the Members of the United Nations should rally round our Organization and not abandon its aims and ideals.

40. My own Government has based all its foreign policy on the United Nations. Our every hope and aspiration for a lasting peace and for an international understanding is centred on this Organization. We are confident that the greatest majority of the Member States, a majority composed of small and medium countries, see no better guarantee for their future existence than the continuation of this Organization under the principles and purposes embodied in the Charter.

41. According to the provisions of the Charter, the office of the Secretary-General is one of the important organs of the United Nations. My Government will co-operate with all other Member States in upholding the prestige, the impartiality and the effectiveness of that office.

42. Like all the other organs of the United Nations which have had to deal with the tragic and highly complex situation in the Congo, the office of the Secretary-General has also met adverse circumstances. These difficult circumstances arise from the very nature of the problems laid before us. My

des Nations Unies, je suis certain que ses membres se rendront compte que rien n'aurait été fait, ou, pis encore, que le Conseil aurait égaré l'opinion publique, s'il ne fournissait pas en même temps des moyens satisfaisants pour atteindre les buts déclarés de l'action des Nations Unies. Si ces moyens demeurent insuffisants, nous verrons se prolonger un état de choses dont l'ONU souffre depuis trop longtemps: un écart considérable entre des buts qui ont bénéficié d'une approbation générale et des moyens d'une insuffisance telle qu'il est impossible d'atteindre ces buts. Nous avons constaté et nous constaterions encore que l'on se fonde sur cet écart pour lancer des attaques contre l'Organisation des Nations Unies et ses fonctionnaires, attaques qui ne servent ni les intérêts du Congo, ni ceux de l'Organisation.

37. M. MENEMENCIOLU (Turquie) [traduit de l'anglais]: A ce stade des débats, je tiens à exprimer l'indignation et la peine que mon pays a ressenties à la nouvelle des tragiques événements qui viennent de se dérouler au Congo. Il est profondément regrettable que l'instabilité politique, les divisions et les conflits dans ce pays aient atteint un point tel que des dirigeants politiques trouvent une mort violente. Il est indéniable que, quelles que soient les vues du peuple congolais sur ses propres affaires politiques, la majorité doit reconnaître que les circonstances tragiques qui entourent la mort de M. Patrice Lumumba nuiront à la réconciliation des Congolais entre eux et la retarderont pendant quelque temps, alors qu'elle constitue le cœur même de nos espérances pour le Congo.

38. C'est dans cette réconciliation que les Nations Unies elles-mêmes ont placé leur foi. Notre organisation, par les résolutions qu'elle a adoptées, s'est engagée à protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo et à aider à supprimer tous les obstacles qui pourraient entraver les efforts du peuple congolais pour trouver librement, dans un esprit de mutuelle compréhension, une solution commune à ses problèmes internes temporaires.

39. La gravité de la situation actuelle qui ne fait qu'exacerber le conflit des idées sur le Congo exige que tous les Etats Membres de l'ONU s'unissent pour défendre notre organisation et ne renoncent pas à ses buts et à ses idéaux.

40. Mon gouvernement a fondé toute sa politique étrangère sur l'Organisation des Nations Unies. Toutes nos espérances, toutes nos aspirations en vue d'une paix durable et de la compréhension internationale reposent sur cette organisation. Nous sommes certains que l'immense majorité des Etats Membres, composée de petites et moyennes puissances, ne voient pas de meilleures garanties de leur existence future que la permanence de cette organisation sur la base des buts et des principes consacrés dans notre Charte.

41. Selon les dispositions de la Charte, le poste de Secrétaire général constitue l'un des organes importants des Nations Unies. Mon gouvernement collaborera avec tous les autres Etats Membres pour renforcer le prestige et défendre l'impartialité et l'efficacité de ce haut poste.

42. Comme tous les autres organes des Nations Unies qui ont eu à connaître de la situation tragique et fort complexe du Congo, le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions, a dû faire face à des circonstances adverses. Ces circonstances difficiles découlent de la nature même des problèmes devant

Government recognizes that in the face of this, the heaviest burden which has befallen our Organization in recent years, the Secretary-General has given further proof of his high qualities of wisdom, integrity, capability and determination in the pursuance of his duties.

43. May I now say a few words on the attitude of my delegation as a member of the Security Council regarding the general aspects of the Congolese question. My country does not have extensive economic, cultural or political relations with the Congolese Republic or with the general area in which it is situated; geographically we are placed at a considerable distance and in a different area. The internal conflicts which have unfortunately existed recently in that country give rise to no partisan echoes in our public opinion, whose only reaction to these conflicts is one of sorrow that such discord should exist in that distant land. In spite of all this, the people and the Government of Turkey are far from being disinterested in the unfortunate situation which has been prevailing in the Republic of the Congo. Like all the Members of the United Nations who value above all individual freedom, national independence and international peace and understanding, we feel that our Organization itself has a stake in these happenings, and, naturally, we have a share in that stake.

44. Our interest is concentrated mainly on the following points. In the first place, the Republic of the Congo is a newly independent country. We are anxious to see full sovereignty, independence and territorial integrity firmly established in that African land, as those are attributes which we value highly for ourselves and for all the nations of the world. We would like to see the Congo governed by an administration deriving its strength from the free allegiance of the Congolese people and serving the interests of the Congolese nation alone. In the second place, the Congo question unfortunately has assumed the character of one aspect of the cold war, and we do not like the cold war in any of its aspects. The sooner this particular aspect is eliminated, the happier we shall be. In the third place, the internal political divergencies in the Congo and the ensuing polemics, not excluding allegiance or opposition to various Congolese personalities, have unfortunately shown a tendency to spread to other parts of Africa. It is regrettable that the debates in the United Nations have not only reflected, but at times also accentuated this unhappy tendency towards rift among the African countries in this question. As we realize the importance of unity and harmony in that great continent, especially during this auspicious period of its existence when its bright destiny is being shaped, we would be happy if this serious cause of disharmony could be eliminated by a satisfactory solution.

45. Lastly, as I have already stated, my Government bases its foreign policy on the United Nations. All our hopes and aspirations for the establishment of a just and lasting peace as well as the achievement of wider international understanding are focused on this Organization. We therefore feel that since the United Nations is committed to pursue in the Congo the aims

lesquels nous nous trouvons. Mon gouvernement reconnaît qu'en face de ces problèmes, qui constituent le fardeau le plus lourd dont notre organisation ait dû assumer la responsabilité ces dernières années, le Secrétaire général a une fois de plus donné la preuve de ses hautes qualités de sagesse, d'intégrité, de capacité et de décision dans l'accomplissement de sa tâche.

43. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots de la position que prend ma délégation en tant que membre du Conseil de sécurité, sur les aspects généraux de l'affaire congolaise. Mon pays n'a pas de relations économiques, culturelles ou politiques très étendues avec la République du Congo ou avec la région où elle est située. Du point de vue géographique, nous sommes à une distance considérable de cette grande région du monde, et dans une zone différente. Les conflits internes qui se sont malheureusement révélés récemment dans ce pays n'ont suscité aucun écho partisan dans notre opinion politique dont la seule réaction à ces luttes intestines a été essentiellement une réaction de tristesse à la pensée que de telles discorde pouvaient exister sur cette terre lointaine. En dépit de tout cela, le peuple et le gouvernement de la Turquie sont loin de se désintéresser de la pénible situation qui existe au Congo. Comme tous les autres Membres de l'ONU qui placent au-dessus de tout la liberté individuelle, l'indépendance nationale, la paix et la compréhension internationales, nous estimons que notre organisation elle-même est, dans ces événements, partie à l'enjeu et, tout naturellement, nous participons à cet enjeu.

44. Notre intérêt est essentiellement concentré sur les points suivants: en premier lieu, la République du Congo est un nouvel Etat indépendant. Nous voulons que ce pays soit fermement établi en sa pleine souveraineté, indépendance et intégrité territoriale, tant il est vrai que ce sont là des prérogatives que nous chérissons pour notre part et dont nous voulons que bénéficient toutes les nations. Nous aimerais voir un Congo gouverné par une administration tirant sa force de l'allégeance librement consentie du peuple congolais et servant les seuls intérêts de la nation congolaise. En second lieu, la question congolaise a malheureusement pris les caractéristiques d'un aspect de la guerre froide. Or, nous n'aimons pas la guerre froide, sous aucun de ses aspects. Plus rapidement cet aspect particulier sera éliminé, mieux nous nous en trouverons. En troisième lieu, les divergences politiques internes, au Congo, et les polémiques qui en découlent, y compris l'allégeance ou l'opposition à diverses personnalités politiques congolaises, semblent malheureusement avoir tendance à gagner d'autres parties de l'Afrique. Il est regrettable que les débats aux Nations Unies aient non seulement reflété, mais parfois accentué aussi cette malheureuse tendance qu'ont les Etats africains à se diviser sur cette question. Parce que nous comprenons l'importance de l'unité et de l'harmonie dans ce grand continent, particulièrement en cette période propice de son existence où se façonne son destin si prometteur, nous serions heureux que cette grave cause de désunion puisse être éliminée.

45. En dernier lieu, comme je l'ai dit, mon gouvernement fonde sa politique étrangère sur l'Organisation des Nations Unies. Tous nos espoirs, toutes nos aspirations, en ce qui concerne l'instauration d'une paix juste et durable et d'une plus large compréhension internationale, sont centrés sur cette organisation. Nous estimons donc que les Nations

and purposes embodied in our resolutions relating to that country, we cannot afford to fail in this important task.

46. These are the considerations which will determine the attitude of my delegation in this debate on the Congo question. I reserve my right to speak again on the various concrete proposals which have been made during this debate.

47. Mr. TSIANG (China): The strangest aspect of all recent debates on the situation in the Congo both here in the Security Council and in the General Assembly is the attack made by the Soviet Union on the Secretary-General of the United Nations. The Soviet Union denounces the Secretary-General, in language which can only be characterized as indecent, as "a participant in and organizer of the violence committed against the leading statesmen of the Republic of the Congo" [S/4706]. My delegation regards this new accusation of the Soviet Union against Mr. Dag Hammarskjold as fantastic, irresponsible and dangerous, that is, dangerous to the United Nations and dangerous for the peace of the world.

48. In the whole world today I know of no man who is more anti-imperialist and anti-colonialist than Mr. Hammarskjold. As the representative of a country which has suffered from colonialism and which has been engaged for many years in a long struggle against colonialism, I am convinced that Mr. Hammarskjold's sympathies are with the under-developed countries and newly independent countries of the world.

49. In the Congo Mr. Hammarskjold has done his best to prevent politics from becoming mere brutality. He has not always succeeded. The responsibility for the failure, however, is not his. He has had a limited mandate with even more limited means.

50. The main purpose of the United Nations operation in the Congo is to help the Government of the Republic of the Congo in maintaining law and order in that country. What does this phrase "law and order" mean in this context? It means protection of life and property. It does not mean the maintenance of a particular constitutional law or a particular constitutional régime. We must remember that we are in the Congo to help the Congo, not to dominate or to control it. Our Charter requires that the United Nations must always respect the sovereignty of the Congo.

51. One of the dangers which this young Organization, the United Nations, faces is to be suddenly burdened with a task beyond its strength. Any overburdening may break the back of this young institution in which we rest all our hopes. True friends of the United Nations must see to it that this Organization makes a contribution to the solution of international problems as they arise, and by making such contributions gathers fresh and greater strength for the future. In other words, true friends of the United Nations must nurture it.

52. My own delegation cannot share the Soviet approach to the problem of the Congo, first of all, because the Soviet approach would, in our judgement, deal the United Nations a big blow from which it might never recover and, secondly, because the Soviet approach would expose the Republic of the Congo to even greater dangers.

Unies s'étant engagées à atteindre, au Congo, les buts et objectifs qui ont été énoncés dans nos résolutions relatives à ce pays, nous ne saurions faillir à cette tâche importante.

46. Telles sont les considérations qui détermineront l'attitude de ma délégation dans ce débat sur la question congolaise. Je me réserve le droit d'intervenir à nouveau sur les propositions concrètes qui ont été présentées au cours du débat.

47. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: L'aspect le plus étrange des débats, que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale viennent de consacrer à la question du Congo, est l'attaque menée par l'Union soviétique contre le Secrétaire général des Nations Unies. Maintenant, l'Union soviétique dénonce le Secrétaire général en des termes que je suis obligé de considérer comme indécent. Elle l'accuse expressément d'avoir été "complice et organisateur de l'exécution sommaire des dirigeants de la République du Congo" [S/4706]. Ma délégation estime que cette nouvelle accusation de l'Union soviétique contre M. Hammarskjold est fantastique, irréfléchie et dangereuse, c'est-à-dire dangereuse pour les Nations Unies et pour la paix du monde.

48. Je ne vois aucune personnalité, dans le monde entier, qui soit plus anti-impérialiste et anticolonialiste que M. Hammarskjold. En tant que représentant d'un pays qui a souffert du colonialisme, qui pendant de longues années a lutté contre le colonialisme, je suis convaincu que les sympathies de M. Hammarskjold vont aux pays insuffisamment développés, aux pays qui viennent d'acquérir leur indépendance.

49. Au Congo, M. Hammarskjold a fait de son mieux pour empêcher que la politique ne dégénère en brutalité. Il n'a pas toujours réussi. L'échec, toutefois, ne lui est pas imputable. Le mandat que nous lui avons donné était limité; les moyens l'étaient plus encore.

50. Le but principal de l'opération des Nations Unies au Congo est d'aider le Gouvernement de la République du Congo à maintenir l'ordre public. Que faut-il entendre par "ordre public"? Cela signifie la protection des vies et des biens. Cela ne signifie pas le maintien d'une loi constitutionnelle ou d'un régime constitutionnel particuliers. Nous devons nous rappeler que nous sommes allés au Congo pour aider ce pays, non pour le dominer ou le gouverner. La Charte exige que l'Organisation des Nations Unies respecte toujours la souveraineté du Congo.

51. L'un des dangers que doit éviter cette jeune Organisation des Nations Unies est de se voir confier soudain une tâche au-dessus de ses forces. Un fardeau trop lourd risque de briser les reins de cette jeune institution en qui nous mettons tous nos espoirs. Les amis véritables des Nations Unies doivent veiller à ce que l'Organisation contribue à la solution des problèmes internationaux au fur et à mesure qu'ils se posent, et que, ce faisant, elle acquière pour l'avenir une force accrue. En d'autres termes, les amis véritables de l'Organisation des Nations Unies doivent veiller sur elle avec soin et la protéger.

52. Ma délégation ne saurait admettre la conception soviétique du problème du Congo, d'une part, parce que cette conception porterait à l'Organisation des Nations Unies un coup dont elle risquerait de ne pas se remettre, d'autre part, parce que la conception soviétique exposerait la République du Congo à des dangers encore plus graves.

53. Before concluding, I wish to say a few words about the condemnation of Belgium. It is neither my intention nor my duty to defend Belgium. Belgium has its own able defenders. Belgium is accused of having had a share of responsibility for this crime. I have not seen—I should like to see—any evidence that Belgium caused the arrest of Lumumba. I have not seen—I would welcome—any evidence that Belgium had any part in the killing of Lumumba and his two associates.

54. Belgian activities in the Congo may be criticized, but if the Government of Belgium is to be accused of sharing the responsibility for this brutality, I say that the Security Council should at least require proper evidence. That we have not had.

55. This whole lurid story—the arrest of Lumumba, his escape, his transfer and, finally, his death—seems to me to be very un-Belgian. Hence, with the lack of evidence so far, my delegation would not support or approve any condemnation of Belgium with regard to the death of Lumumba and his two associates.

56. Mr. BERARD (France) (translated from French): During the last few months I have several times had occasion to say in the Council that my Government strongly deprecated the ill treatment apparently suffered by Mr. Lumumba, Mr. Okito, Mr. Mpolo and other Congolese political figures.

57. From the very beginning of the Congo crisis, my Government has constantly urged that all possible measures should be taken to ensure full respect for the rights of the human person with reference to all the inhabitants of the Congo. I need hardly say that it was with great distress that my delegation learned of the disappearance of Mr. Lumumba and his companions.

58. This morning the representative of the Soviet Union informed us of a statement from his Government, and submitted a draft resolution both of which are couched in particularly outrageous terms. This is not the first time that a Soviet representative has employed in the United Nations language so out of keeping with the custom of this Organization and even with ordinary international practice. But the violence of today's accusations seems to exceed all bounds and we can only condemn it formally. In particular, my delegation does not think it right or proper that the integrity of the highest official of this Organization should be called into question in such an ill-considered manner, or that such ridiculous and insulting charges should be levelled against him as that of having played a "shameful role" in the Congo question, of being "the sorry lackey of the colonialists" and of having become "the participant in and organizer of" criminal acts.

59. The Soviet delegation is not only attacking a policy; it is attacking in this case a man and his dignity. Such vilification is unworthy of this Council. Moreover, such an attitude is certainly not the best way to contribute to a solution of the tragic problem of the Congo.

60. Mr. SCHWEITZER (Chile) (translated from Spanish): I shall be brief. I wish to denounce most vehemently, on behalf of my Government, the political

53. Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots au sujet de la condamnation de la Belgique. Ce n'est ni mon intention ni mon devoir de défendre la Belgique, elle a ses propres défenseurs, et ils sont tout à fait capables de le faire. La Belgique est accusée d'avoir une part de responsabilité dans ce crime. Je n'ai encore vu — j'aimerais qu'on m'en présente — aucune preuve que la Belgique ait causé l'arrestation de Lumumba. Je n'ai encore vu — j'aimerais qu'on m'en présente — aucune preuve que la Belgique ait joué le moindre rôle dans l'assassinat de Lumumba et de ses deux compagnons.

54. Les activités belges au Congo peuvent être critiquées, mais si l'on prétend accuser le Gouvernement belge de partager la responsabilité de ces actes de brutalité, je dis que le Conseil de sécurité doit au moins exiger des preuves valables. Or nous n'en avons pas eu.

55. Tous ces faits déplorables — à commencer par l'arrestation de Lumumba, puis son évasion, son transfert, suivi, enfin, par sa mort — cadrent très peu, semble-t-il, avec ce que nous connaissons de la Belgique. Par conséquent, et en l'absence de preuves, ma délégation ne pourra ni appuyer ni approuver un texte condamnant la Belgique pour la mort de Lumumba et de ses deux collègues.

56. M. BERARD (France): Au cours de ces derniers mois, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de dire au Conseil que mon gouvernement blâmait sévèrement les mauvais traitements dont avaient pu être victimes M. Lumumba, M. Okito, M. Mpolo, aussi bien que d'autres hommes politiques congolais.

57. Depuis le début de la crise du Congo, mon gouvernement n'a cessé de demander que toutes les mesures soient prises pour assurer le plein respect des droits de la personne humaine à l'égard de tous les habitants du Congo. C'est assez dire l'émotion profonde avec laquelle ma délégation a appris la disparition de M. Lumumba et de ses compagnons.

58. Au cours de son intervention de ce matin, le représentant de l'Union soviétique a fait état d'une déclaration de son gouvernement et présenté un projet de résolution qui sont conçus dans des termes particulièrement outranciers. Ce n'est pas la première fois qu'un représentant soviétique emploie à l'ONU un langage si peu conforme aux usages de cette organisation et même à la simple pratique internationale. Mais la violence des accusations d'aujourd'hui nous paraît dépasser la mesure et ne peut qu'être formellement réprobée par nous. Particulièrement, ma délégation n'estime pas admissible que soit mise en cause de manière aussi inconsidérée l'honorabilité du plus haut fonctionnaire de l'Organisation, ni que puissent être lancées contre lui les accusations aussi ridicules qu'injurieuses d'avoir joué, dans l'affaire du Congo, "un rôle honteux", d'être "le pitoyable laquais des colonialistes" et de s'être fait "le complice et l'organisateur" d'actes criminels.

59. La délégation soviétique ne s'en prend pas seulement à une politique; elle s'en prend là à un homme et à sa dignité. De pareilles calomnies ne sont pas dignes de ce conseil. En outre, cette attitude n'est certainement pas la plus propre à contribuer à résoudre le dramatique problème du Congo.

60. M. SCHWEITZER (Chili) [traduit de l'espagnol]: Je ne dirai que quelques mots pour condamner énergiquement, au nom de mon gouvernement, le crime

crime which, unfortunately, has just taken place. Nothing can be solved in this way. On the other hand, the evil passion which inspired it, in defiance of morality, law and the Universal Declaration of Human Rights—a declaration which has, let me repeat, our warm support—threatens to burst out once more and aggravate the already difficult problem of the crisis in the Congo.

61. Obviously, one of the primary conditions for securing peace in the Congo and for solving its difficult problems is confidence; the United Nations must have confidence in its own forces, in the consistency of its policy and in its ability to demonstrate that it can carry out its delicate tasks.

62. If the deplorable and reprehensible events which have culminated in the assassination of Lumumba and others are used in an attempt to produce a structural crisis within the United Nations, not only would that be an admission of the Organization's failure, it would also be to defraud not just the Congolese people but all peoples who look upon the United Nations as the most reliable guarantee of their security and aspirations. Great harm would be done to the cause of peace and the world community would be left disturbed and mistrustful.

63. A serious crisis would overtake this Organization if the Secretary-General were to be forced to resign or if we were to grudge or deny him the confidence and support he needs in order to act. Furthermore, the crisis which certain delegations are trying to precipitate would be based on a serious injustice. In condemning the Secretary-General personally we should find ourselves in the ridiculous position of condemning the Security Council itself and the General Assembly, for Mr. Hammarskjold has done nothing more than carry out their decisions and apply their policy.

64. If we review the action taken by the Secretary-General, we can see that he has acted with deliberation, energy and calm, and has interpreted our decisions faithfully, without a trace of surreptitious interests or any motive that is alien to his noble task.

65. Because of the circumstances, the mandate assigned to the Secretary-General by the Security Council was precise and limited and, in our view, he has carried it out with integrity, and unbounded self-sacrifice and devotion.

66. We understand the different reactions to what he has done, although we feel that there are no grounds for the violent criticism levelled by those who claim that the United Nations is not respecting the sovereignty of the Government or the authorities of the Congo. In this connexion the statement which we have just heard from Mr. Hammarskjold seems quite clear and irrefutable.

67. Now that we have once again to express our opinion of the Secretary-General, we have no hesitation in assuring him once more of our respect and support.

68. During the debate at the last session of the General Assembly, we had occasion to express our very strong opposition to the idea of replacing the

politique qui vient malheureusement d'être commis. On ne résout rien de la sorte. Bien au contraire, la passion malheureuse qui a inspiré cet acte, au mépris de la morale, du droit et de la Déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle nous avons apporté notre adhésion chaleureuse, que nous réitérons aujourd'hui, menace d'aggraver et d'envenimer le difficile problème que pose la crise congolaise.

61. De toute évidence, une des conditions essentielles de la pacification du Congo et de la solution des problèmes épineux de ce pays est la confiance que les Nations Unies doivent avoir en leurs propres forces, la constance de leur politique et la capacité dont elles doivent faire preuve dans l'accomplissement de leurs tâches délicates.

62. Prendre prétexte des événements lamentables et condamnables qui ont abouti à l'assassinat de Lumumba et de ses compagnons pour provoquer une crise de structure au sein des Nations Unies, reviendrait à admettre l'échec de notre organisation et porterait préjudice non seulement au peuple congolais mais à tous les peuples qui voient dans l'Organisation des Nations Unies le fondement le plus solide de leur sécurité et de leurs aspirations; ce faisant, on compromettrait gravement la cause de la paix, en semant la confusion et la suspicion dans la communauté universelle.

63. Notre organisation passerait par la crise la plus grave si l'on devait provoquer la démission du Secrétaire général, ou si on lui déniait ou mesurait la confiance et l'appui dont il a besoin pour mener son action à bien. En outre, la crise que l'on veut provoquer serait le fruit d'une grave injustice. On arriverait à la situation absurde qui consisterait à condamner, dans la personne du Secrétaire général, le Conseil de sécurité lui-même et l'Assemblée générale, puisque M. Hammarskjold n'a fait qu'exécuter les décisions et la politique de ces organismes.

64. Si l'on passe en revue les actes du Secrétaire général, on peut constater qu'il a toujours agi avec pondération, énergie et sérénité et qu'il s'est fait l'interprète fidèle des accords conclus dans cette enceinte; on ne pourrait relever dans ses actes le moindre indice d'intérêts inavouables ou d'inspirations étrangères à sa haute mission.

65. Eu égard aux circonstances mêmes, le mandat que le Conseil de sécurité a confié au Secrétaire général était précis et limité et, à notre avis, le Secrétaire général l'a rempli en faisant preuve d'une intégrité, d'un dévouement et d'un esprit de sacrifice sans bornes.

66. Nous comprenons que ses actes aient pu être jugés diversément, mais nous estimons sans fondement les critiques enflammées de ceux qui souhaitent que les Nations Unies agissent sans respecter la souveraineté du Gouvernement ou des autorités du Congo. Sur ce point particulier, l'exposé que vient de faire M. Hammarskjold nous paraît clair et irréfutable.

67. Obligés que nous sommes de préciser à nouveau notre attitude à l'égard du Secrétaire général, nous n'hésitons pas à l'assurer une fois de plus de notre respect et de notre appui.

68. Lors du débat qui s'est déroulé au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons eu l'occasion d'exprimer énergiquement notre oppo-

post of the Secretary-General by a triumvirate, and we stated the reasons on which our opinion was based. It may be useful to recall them now because, as Mr. Stevenson said, to weaken the office of the Secretary-General would be to undermine the usefulness of the Organization.

69. Now, when such dreadful and persistent attacks are being made on the Secretary-General and the action of his Special Representative and the United Nations Force in the Congo, it must be apparent to all that the Organization itself is the real victim of those furious and unwarranted attacks, and when we hear such unjust and ridiculous accusations as that of complicity in the crime of murdering several prominent political leaders of the Congo, we cannot but recall the Biblical injunction: "Judge not, that ye be not judged."

70. Which delegation was it that prevented the Security Council, in December 1960 [920th meeting], from adopting a draft resolution which would have enabled the International Red Cross to help the political prisoners and the Organization to enforce respect for human rights? But it is not our intention to make recriminations. We express our confidence in the Secretary-General and reaffirm our absolute and unconditional support for the noble purposes of the United Nations. We trust, hoping against hope, that the Organization will come out of this ordeal by fire with increased strength for the benefit of humanity in general and of the weak countries in particular, which find in it their best and most effective armour against injustice and adversity.

71. Both the Government and the people of Chile have followed with particular sympathy and deep concern the process of independence in the Republic of the Congo. Because of our own history, we are able to understand what tremendous efforts a new-born nation must make to achieve political stability and economic development. Every birth is painful, whether it is the birth of a child or of a people, but at the present historic juncture, the peoples that win their independence have the organized assistance of the international community, the help of our Organization, the United Nations. Such assistance must be disinterested, that is to say, it has to ensure that the new nations do not come under foreign influence or pressure.

72. In our opinion, the United Nations efforts to help promote stability in the Congo must aim mainly at three things; the restoration of peace among the warring factions and the elimination of violence; the reorganization of its military and police forces; the strengthening of its Government through efforts towards conciliation. As can be seen, our views coincide with those expressed by the United States representative whom we respect and will be happy to support.

73. We are concerned and distressed by the tragedy in the Congo. We trust that the different factions now at odds will calm down and find a way to becoming integral and harmonious parts of the whole; this is the only way to secure the necessary unity and to

sition à l'idée de convertir le poste de Secrétaire général en un triumvirat, et nous avons indiqué les raisons qui nous incitaient à la faire. Il est utile de les rappeler aujourd'hui parce que, comme M. Stevenson l'a affirmé, affaiblir l'action du Secrétaire général, c'est faire perdre de son efficacité à l'Organisation des Nations Unies.

69. Même si d'aucuns persistent aujourd'hui à attaquer avec virulence le Secrétaire général et l'activité de son représentant spécial et de la Force des Nations Unies au Congo, il ne peut échapper à personne que c'est notre organisation elle-même qui est la victime de ces attaques, aussi violentes qu'imméritées. A ceux qui poussent l'injustice et l'absurdité jusqu'à alléguer des complicités dans le crime qui a coûté la vie à d'éminentes personnalités politiques du Congo, nous ne pouvons que rappeler le conseil de la Bible: "Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés."

70. Qui est-ce qui, en décembre 1960 [920ème séance], a empêché que le Conseil de sécurité n'adopte un projet de résolution qui aurait chargé la Croix-Rouge internationale de protéger les détenus politiques et qui aurait mis l'Organisation en mesure de faire respecter les droits de l'homme? Nous n'avons pas, cependant, l'intention de perdre notre temps à de vaines récriminations. Nous entendons témoigner notre confiance au Secrétaire général, nous renouvelons notre adhésion absolue et inconditionnelle aux nobles buts que les Nations Unies cherchent à atteindre. Et nous continuerons à croire malgré tout que, de cette épreuve du feu, notre organisation sortira renforcée, pour le plus grand bénéfice de l'humanité en général et pour celui des peuples faibles qui trouvent dans les Nations Unies leur meilleur bouclier contre l'injustice et contre l'adversité.

71. Le gouvernement et le peuple chiliens ont suivi avec beaucoup de sympathie, et non sans grave préoccupation, la marche de la République du Congo vers l'indépendance. Notre histoire nous permet de comprendre dans toute leur ampleur les efforts qu'un peuple qui vient de naître déploie pour assurer sa stabilité politique et son développement économique. Toute naissance, qu'il s'agisse de celle d'un être humain ou d'un peuple, est douloureuse; mais, à l'époque historique où nous vivons, les peuples qui conquièrent leur indépendance disposent de l'assistance organisée de la communauté internationale et de l'aide que peut leur apporter l'Organisation des Nations Unies. Cette aide doit être désintéressée, en d'autres termes, il faut éviter que les nations nouvelles ne subissent des pressions ou des influences étrangères.

72. A notre avis, trois principes fondamentaux doivent inspirer les mesures que prennent les Nations Unies pour porter assistance au Congo et contribuer à en assurer la stabilité: pacification entre les diverses factions en présence, ce qui mettra fin aux actes de violence; réorganisation des forces militaires et paramilitaires; renforcement du gouvernement congolais par une œuvre de réconciliation. Vous constaterez que nous sommes d'accord avec le point de vue que le représentant des Etats-Unis a exposé ce matin, nous nous en félicitons et sommes prêts à l'appuyer.

73. Les épreuves que le Congo traverse à l'heure actuelle nous inquiètent et nous angoissent, et nous exprimons l'espoir que les diverses factions en présence sauront calmer leurs passions et trouver le chemin de l'intégration et de l'harmonie: il n'est

guarantee the future of a people so deserving of all our sympathy.

74. We reserve the right to speak again in this debate, if necessary, on any draft resolutions that may be submitted.

75. The PRESIDENT: I wish now to speak on behalf of the delegation of the UNITED KINGDOM.

76. I do not propose today to put forward the views of my delegation about the substance of the problem which confronts us in this debate. That I will do at a later stage. I wish to intervene only in order to comment upon the speech of the representative of the Soviet Union in the course of which he launched a savage personal attack upon the integrity and competence of our Secretary-General. We have just heard the amply sufficient and convincing reply which Mr. Hammarskjold has made to these accusations. I suppose that very few of us can ever have heard a speech at this table of such hypocrisy as that of the representative of the Soviet Union.

77. When we adjourned our meeting on 13 February [1933rd meeting] at the suggestion of the representative of the United Arab Republic, we did so in order to allow time for further consideration of the situation in the Congo. We all recognized at that time that, following the death of Mr. Lumumba, the situation had become even more difficult and dangerous. Unfortunately, the interval since 13 February has been employed—and deliberately employed—by the Soviet Government to transform the serious situation which confronted us last Monday into one of even wider and graver implications for international peace. The Soviet Government has itself made a statement which can only be interpreted as a major attempt to sabotage the United Nations itself, as well as to increase the probability of strife and disorder in the unfortunate country whose affairs we are supposed to be discussing. In fact, so far as the Congo is concerned, I can only describe the Soviet statement, now embodied in a Soviet draft resolution, as a recipe for a merciless civil war—a recipe, I may add, drawn up by experts.

78. The representative of the Soviet Union rose to impassioned heights of oratory in his contribution today to the myth of new colonialist plots in the Congo. But more than oratory will be needed to convince the Council to accept this version of events in the Congo.

79. Up to now, very little is known with certainty about the responsibility for the death of Mr. Lumumba and his two colleagues. While further investigations are in progress, it is quite unwarranted, as the representative of China explained, for the representative of the Soviet Union to make the accusations which he threw about with such abandon this morning. In so doing, moreover, he strove to create the impression that the Soviet Union has a monopoly of concern for the freedom and well-being of the peoples of Africa. Every other member of this Council is well aware that this is not true. I can speak only in the name of the United Kingdom Government, but it is surely common knowledge that all the Powers to which Mr. Zorin habitually refers as "colonialists" have made, and are making, a positive contribution

d'autre issue pour préserver une unité indispensable et assurer les destinées d'un peuple digne de toute notre sympathie.

74. Je désire me réserver le droit d'intervenir de nouveau dans la discussion, s'il y a lieu, lorsque le Conseil sera saisi des projets de résolution.

75. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je désire prendre la parole au nom de la délégation du ROYAUME-UNI.

76. Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, d'exprimer l'opinion de ma délégation sur le fond du problème qui nous occupe. Je le ferai un peu plus tard. Je n'interviens que pour présenter quelques observations sur le discours du représentant de l'Union soviétique qui, au cours de son intervention, s'est livré à une attaque brutale et personnelle contre le Secrétaire général dont il a mis en doute la compétence et l'intégrité. Nous venons, au reste, d'entendre la réponse convaincante, et en elle-même suffisante, que M. Hammarskjold a faite à ces accusations. Peud'entre nous ont jamais entendu, ici, de discours plus hypocrite que celui du représentant de l'Union soviétique.

77. Lorsque nous avons levé notre séance le 13 février [1933ème séance], à la suggestion du représentant de la République arabe unie, nous l'avons fait afin de nous permettre d'étudier plus à loisir la situation au Congo. Nous reconnaissons tous alors qu'à la suite de la mort de M. Lumumba, la situation était devenue encore plus difficile et dangereuse. Malheureusement, le temps qui s'est écoulé depuis le 13 février a été mis à profit délibérément par l'Union soviétique pour transformer la situation sérieuse dont nous étions saisis alors en une situation dont les conséquences seront d'une portée encore plus grande et plus grave pour la paix internationale. Le Gouvernement soviétique a lui-même fait une déclaration qui ne peut être interprétée que comme une tentative majeure de sabotage des Nations Unies, une tentative pour accroître la probabilité de troubles et de désordres dans le malheureux pays dont nous sommes censés examiner les affaires. En fait, en ce qui concerne le Congo, je ne peux décrire la déclaration soviétique, maintenant contenue dans un projet de résolution soviétique, que comme une recette de guerre civile à outrance — une recette, ajouterai-je, rédigée par des experts.

78. Le représentant de l'Union soviétique a atteint le sommet de l'art oratoire dans sa contribution d'aujourd'hui au mythe des nouveaux complots colonialistes au Congo. Mais il faut plus que de l'éloquence pour convaincre le Conseil d'accepter sa version des événements au Congo.

79. On sait encore très peu de choses avec certitude quant aux responsabilités encourues dans la mort de M. Lumumba et de ses deux collègues. Aussi longtemps que l'enquête est en cours, il est parfaitement injustifié, comme l'a dit le représentant de la Chine, que le représentant de l'Union soviétique porte les accusations qu'il a lancées avec tant de désinvolture ce matin. Ce faisant, il essaie en outre de créer l'impression que l'Union soviétique a le monopole du souci de la liberté et du bien-être des peuples d'Afrique. Tous les autres membres du Conseil savent parfaitement que cela n'est pas vrai. Je ne peux parler qu'au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, mais il est de notoriété publique que toutes les puissances auxquelles M. Zorin accorde habituellement l'épithète de "colonialistes" ont contribué et

to the advancement of African independence and to the economic progress of the independent States of that continent. Indeed I am sure that, on reflexion, the representatives of the emerging nations of Africa will recognize that if they had previously been under the administration of the Soviet Union and not of the so-called colonialist Powers, their prospects of genuine national and personal freedom would have been much less favourable than has in fact proved to be the case.

80. I do not need to explain in detail or to emphasize my Government's continued support for the Secretary-General in the execution of his extremely difficult task. My Government profoundly regrets the irresponsible attacks made both upon him personally, upon his office and, in effect, upon the Organization itself. For our part, we believe that any constructive solution for the affairs of the Congo must be built upon the efforts of the United Nations, directed so conscientiously by Mr. Hammarskjold, if it is to assist that unhappy country forward on the path towards true independence and prosperity.

81. The PRESIDENT: The representative of Belgium has asked for the floor in the exercise of the right of reply. I now invite him to the table for that purpose.

82. Mr. LORIDAN (Belgium) (translated from French): I thank you, Mr. President, for giving me this opportunity of replying, in particular to the attacks which have been levelled by the Soviet Union against my country.

83. The Belgian Government condemns political assassination in all its forms. It deplores the circumstances in which the former Prime Minister of the Congo, Mr. Lumumba, met his death. It deplores the outbreak of violence which has culminated so many times already, and which has culminated yet again in the case of Mr. Lumumba and his fellow prisoners, in acts which are morally unjustifiable.

84. The Minister for Foreign Affairs of Belgium stated yesterday in the House of Representatives:

"It is not for the Belgian Government or any of its members to pass judgement on the attitude or behaviour of Mr. Lumumba in his capacity as Head of the Government of a foreign country. However, the Government wishes it to be known that, in its eyes, nothing can justify the use of violence to settle a political problem. It never constitutes a valid argument and it cannot lead to sound and positive results."

85. The assassination of Mr. Lumumba has provided an opportunity for hurling accusations as slanderous as they are gratuitous against Belgium and the Belgians who are apparently considered responsible for this inhuman act. A campaign to incite hatred and violence against my country has been launched. This incitement has led to acts of incendiarism which are almost without precedent in history.

86. The Belgian Embassy in Cairo was not only pillaged and sacked but destroyed and burnt to the ground, without any action being taken to protect it by the forces responsible for the maintenance of law and order of the United Arab Republic. The Belgian ambassador and diplomatic staff were able to take

contribuent encore concrètement au progrès de l'indépendance africaine et au progrès économique des Etats indépendants du continent africain. Je suis sûr, en fait, qu'en y réfléchissant les représentants des nouvelles nations d'Afrique reconnaîtront que si elles avaient été antérieurement sous l'administration de l'Union soviétique et non sous celle des préputées puissances "colonialistes", leurs perspectives d'obtenir pour leur pays et leurs personnes une liberté réelle auraient été beaucoup moins favorables que ce n'a été le cas en fait.

80. Je n'ai pas besoin d'expliquer en détail ni de souligner que mon gouvernement continue d'appuyer le Secrétaire général dans l'exécution de sa tâche si difficile. Mon gouvernement regrette profondément les attaques irréfléchies qui ont été portées contre lui personnellement, contre le poste dont il a la charge, en fait, contre l'Organisation elle-même. Pour notre part, nous estimons que toute solution constructive des affaires du Congo, qui tendrait à aider ce malheureux pays à avancer sur le chemin qui le mènera à l'indépendance véritable et à la prospérité, doit être édifiée sur les efforts des Nations Unies dirigées avec tant de conscience par M. Hammarskjold.

81. Le PRESIDENT: Le représentant de la Belgique a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

82. M. LORIDAN (Belgique): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de répondre plus particulièrement aux attaques que l'Union soviétique a dirigées contre mon pays.

83. Le Gouvernement belge réprouve toute forme d'assassinat politique. Il déplore les circonstances de la mort de l'ancien Premier Ministre du Congo, M. Lumumba. Il déplore le déchaînement de violence qui a abouti, à plusieurs reprises déjà, et qui vient d'aboutir encore dans le cas de M. Lumumba et de ses codétenus, à des actes moralement injustifiables.

84. Le Ministre des affaires africaines de Belgique a déclaré hier encore à la Chambre des représentants — je le cite:

"Il n'appartient pas au Gouvernement belge ni à un de ses membres de juger les attitudes ou les comportements de M. Lumumba en sa qualité de chef de gouvernement d'un pays étranger. Le gouvernement tient néanmoins à ce que l'on sache qu'à ses yeux rien ne peut justifier la violence pour régler un problème politique. Elle ne constitue jamais un argument valable et ne peut aboutir à des résultats sains et positifs."

85. L'assassinat de M. Lumumba a été l'occasion d'un déferlement d'accusations aussi calomnieuses que gratuites contre la Belgique et les Belges, qui se seraient rendus responsables de cet acte inhumain. Une campagne d'excitation à la haine et à la violence contre mon pays a été déchaînée. Ces instigations ont conduit à des actes incendiaires et presque sans précédent dans l'histoire.

86. L'ambassade de Belgique au Caire a été non seulement pillée et saccagée, mais détruite et incendiée de fond en comble, sans que les forces de l'ordre de la République arabe unie soient intervenues pour la protéger. L'Ambassadeur de Belgique et le personnel diplomatique ont pu trouver refuge dans une ambas-

refuge in a friendly Embassy. These events occurred after the diplomatic representatives of Belgium in the United Arab Republic had been for two days exposed to manifestations and threats. It cannot therefore be said that the authorities of the United Arab Republic were taken unawares. What does the representative of the United Arab Republic in the Security Council, who is posing here as a champion of respect for the principles of international law and of the Charter, think of that?

87. In Belgrade, the Embassy of Belgium was sacked and pillaged. The whole of the first floor of the chancellery and the chancellery itself were destroyed. Other diplomatic missions were subjected to similar acts of violence.

88. And yet, far from bearing any responsibility for the fatal consequences suffered by Mr. Lumumba and his fellow prisoners, the Belgian Government interceded on purely humanitarian grounds with the Katanga authorities to ask that the prisoners be treated decently. As early as 24 January—and I ask you to note the date—the Belgian Minister for Foreign Affairs declared, in his statement to the Senate, that he had not hesitated to urge that considerate treatment be given to a prisoner who "is now only a man unable to defend himself".

89. In a statement to the House of Representatives on 14 February, the Minister for African Affairs stated that he had sent a first telegram to the Consul-General of Belgium as soon as he had heard, through the Press agencies, of the transfer of Mr. Lumumba to Katanga. That telegram contained instructions to the effect that the Katanga authorities were to be informed that, in our view, it was essential to avoid any ill-treatment or act of violence directed against the prisoners. A few days later another message was sent to the Consul-General of Belgium at Elisabethville, which I shall take the liberty of reading out to the Council:

"I wish to emphasize, in the most urgent terms, that humane treatment be given to Lumumba, whose life must on no account be endangered. It is desirable that he be examined by a United Nations doctor."

90. Here indeed you have a document that reveals the complicity of the Belgian Government in the murder of Mr. Lumumba. The Belgian Government insisted that none of its nationals should have anything to do with the treatment meted out to Mr. Lumumba. In his speech to the Senate on 24 January the Minister for Foreign Affairs of Belgium, referring to the transfer of Mr. Lumumba to Katanga, said "I solemnly reaffirm that we have in no way been involved in this affair, either directly or indirectly."

91. Meanwhile, instructions had been sent to the Consul-General at Elisabethville to inform the Katanga authorities of the wish of the Belgian Government that none of its nationals should have any association with Mr. Lumumba's guard.

92. The Minister for Foreign Affairs stated, on 26 January, that he had questioned his representative at Elisabethville to find out whether any Belgians had participated in the transfer. The Consul-General replied categorically that none had done so, and that Mr. Lumumba's guard was the exclusive responsibility of the Katanga authorities.

sade amie. Ces événements se sont produits après que la représentation diplomatique belge en République arabe unie eut été pendant deux jours l'objet de manifestations et de menaces. On ne peut donc dire que les autorités de la République arabe unie aient été prises au dépourvu. Qu'en pense le représentant de la République arabe unie au Conseil de sécurité, lui qui se pose ici en champion du respect des principes du droit international et de ceux de la Charte?

87. A Belgrade, l'ambassade de Belgique a été saccagée et pillée. Tout le premier étage de la chancellerie — et la chancellerie elle-même — ont été détruits. D'autres missions diplomatiques ont été l'objet d'actes de violence semblables.

88. Et pourtant, loin de porter une responsabilité dans l'issue fatale de M. Lumumba et de ses codétenus, le Gouvernement belge est intervenu sur le plan purement humanitaire auprès des autorités du Katanga pour leur demander qu'un traitement décent soit accordé aux prisonniers. Dès le 24 janvier — je vous prie de noter la date — le Ministre des affaires étrangères de Belgique, dans son intervention au Sénat, déclarait qu'il n'avait pas hésité à insister pour que l'on traite avec égard un prisonnier qui "n'est maintenant qu'un homme incapable de se défendre".

89. Dans une intervention devant la Chambre des représentants, le 14 février, le Ministre des affaires africaines a déclaré qu'il avait envoyé un premier télégramme au consul général de Belgique dès qu'il avait appris par les agences de presse le transfert de M. Lumumba au Katanga. Ce télégramme contenait pour instructions "de faire savoir aux autorités katangaises qu'à nos yeux il était indispensable d'éviter tout mauvais traitement et tout acte de violence à l'égard des détenus". Quelques jours plus tard, un nouveau message était adressé au consul général de Belgique à Elisabethville. Qu'il me soit permis d'en donner lecture au Conseil:

"J'insiste de façon spécialement pressante pour qu'un traitement humain soit réservé à Lumumba, dont sous aucun prétexte la vie ne devrait être mise en danger. Il est souhaitable qu'il puisse être examiné par un médecin de l'ONU."

90. Voilà, certes, un document révélateur de la complicité du Gouvernement belge dans l'assassinat de M. Lumumba. Le Gouvernement belge a tenu à ce qu'aucun de ses compatriotes ne soit mêlé aux traitements dont M. Lumumba a été l'objet. Dans son discours au Sénat, le 24 janvier déjà, le Ministre des affaires étrangères de Belgique déclarait au sujet du transfert de M. Lumumba au Katanga: "Je réaffirme solennellement que nous n'avons en aucune façon été mêlés à cette affaire, directement ou indirectement."

91. Des instructions avaient été adressées entre-temps au consul général à Elisabethville pour qu'il fasse connaître aux autorités katangaises le vœu du Gouvernement belge de ne voir aucun de ses ressortissants, en aucune façon, associé à la garde de M. Lumumba.

92. Le Ministre des affaires étrangères précisa le 26 janvier qu'il avait interrogé son représentant à Elisabethville pour savoir si des Belges avaient participé à l'action de transfert. Le consul général répondit formellement qu'il n'en était rien et que la garde de M. Lumumba incombaient exclusivement aux autorités katangaises.

93. Hence, if any Belgian was by accident personally associated with Mr. Lumumba's guard, it was against the express wishes of the Belgian Government and without its knowledge.

94. The Congo is an independent State. Belgium and the Belgian Government have absolutely nothing to do with any decision which led to the dismissal of Mr. Lumumba or with anything connected with his arrest, his imprisonment, his subsequent treatment, his transfer to Katanga and his ultimate fate.

95. On the other hand, while the Belgian Government deplores the circumstances in which Mr. Lumumba and his companions died, and however regrettable and unjustifiable their fate appears, it cannot pass over in silence the criminal treatment inflicted by the authorities of the Oriental and Kivu provinces, not only on foreigners but also on Congolese citizens themselves. I recall the arbitrary arrest of several members of the provincial Government of Kivu province who were put to death after protracted torture; President Miruho, who was kept in a barrel full of water after his eyes had been gouged out, died in those conditions. The Belgian Government did not charge the Soviet Union, Communist China, the United Arab Republic or certain other countries which are nevertheless supplying military aid to the rebel authorities of those provinces with the responsibility for his death. Just because the Soviet Union or other countries are furnishing military aid to the régime of Mr. Gizenga, we do not hold them responsible for this torture and these deaths.

96. Is it inconceivable to those countries that technical assistance can be given to the Government of Katanga by Belgium without our country being on that account associated with the murders committed there, whether they be the result of the action of the authorities or attributable to an accidental cause?

97. The true nature of the charges levelled against my country is illustrated by the curious attitude adopted by the accusers towards violations of human rights in the regions controlled by Mr. Gizenga and Mr. Kashamura. Those who, in the face of all evidence to the contrary, do not hesitate to accuse Belgium of complicity and even participation in the murder of the former Congolese Prime Minister do not have a single word to say about the many blatant acts of brutality committed in the north-eastern part of the Congo. This is a remarkable illustration of their objectivity and real devotion to the cause of human rights and of the value to be attached to their accusations.

98. The Belgian Government considers that international peace and security would be seriously jeopardized if the present situation in the Republic of the Congo were to continue. In two provinces, rebel bands have risen up in open revolt against the President of the Republic, the only legal head of the army. Not only are they thus endangering the unity and integrity of the territory, but they are perpetuating the reign of insecurity for the people of the Congo and the foreigners who are residing there. Pillaging, ill-treatment, arbitrary arrests, brutality and atrocities, even murder, are the order of the day, while the United Nations forces are unable to stop them or even to take effective counter-action.

93. Ainsi donc, si un Belge a pu, accidentellement, être associé individuellement à la garde de M. Lumumba, c'est contre la volonté expresse du Gouvernement belge et dans son ignorance complète.

94. Le Congo est un Etat indépendant. La Belgique et le Gouvernement belge sont totalement étrangers à toute décision qui a conduit à la destitution de M. Lumumba, à tout ce qui touche sa détention, son incarcération, son traitement subséquent, son transfert au Katanga et son sort ultime.

95. Mais si le Gouvernement belge déplore les conditions dans lesquelles M. Lumumba et ses compagnons sont morts, et quelque regrettable et injustifiable qu'ait pu être le sort qui leur a été réservé, il ne peut passer sous silence les traitements criminels infligés par les autorités de la Province-Orientale et de la province du Kivu non seulement aux étrangers, mais aux citoyens congolais eux-mêmes. Je rappelle l'arrestation arbitraire de plusieurs membres du gouvernement provincial du Kivu qui ont trouvé la mort après avoir subi de longues tortures; le président Miruho, qui a été maintenu dans un tonneau rempli d'eau après avoir eu les yeux crevés, est mort dans ces conditions. Le Gouvernement belge n'a pas rendu responsable de cette mort l'Union soviétique, la Chine communiste, la République arabe unie ou quelques autres pays qui pourtant apportent leur aide militaire aux autorités rebelles de ces provinces. Ce n'est pas parce que l'Union soviétique ou d'autres pays apportent une aide militaire au régime de M. Gizenga que nous les rendons responsables de ces tortures et de ces morts.

96. Ces pays ne conçoivent-ils donc pas qu'une aide technique puisse être apportée au Gouvernement du Katanga par la Belgique sans que celle-ci soit pour cela associée aux assassinats qui y surviennent, qu'ils soient le fait des autorités où qu'ils soient attribuables à des causes accidentnelles?

97. Le véritable caractère des imputations contre mon pays est illustré par la curieuse attitude qu'adoptent ses accusateurs devant les violations des droits de l'homme dans les régions contrôlées par MM. Gizenga et Kashamura. Ceux qui, à l'encontre de toute preuve, n'hésitent pas à accuser la Belgique de complicité, voire de participation dans le meurtre de l'ancien Premier Ministre congolais, observent le silence le plus complet sur d'innombrables actes non contestés de brutalité commis dans le nord-est du Congo. C'est là un singulier témoignage de leur objectivité, de leur attachement réel à la cause des droits de l'homme et de la valeur qu'il convient d'attacher aux accusations qu'ils profèrent.

98. Le Gouvernement belge estime que la sécurité et la paix internationales seraient gravement compromises si la situation actuelle dans la République du Congo devait se prolonger. Dans deux provinces, des bandes rebelles se sont placées en état de révolte ouverte contre le Président de la République, seul chef légal de l'armée. Non seulement elles mettent ainsi en péril l'unité et l'intégrité du territoire, mais elles font régner un état permanent d'insécurité pour les populations congolaises et pour les étrangers établis au Congo. Les pillages, les sévices, les arrestations arbitraires, les brutalités et les atrocités se succèdent, allant jusqu'au meurtre, sans que les forces de l'Organisation soient en mesure d'y mettre fin ou même simplement de s'y opposer avec efficacité.

99. Belated intervention or the failure to intervene on the part of the troops of the United Nations in the Congo (ONUC) is presumably due, in some cases, to a lack of orders from the ONUC services at Leopoldville, or even to contradictory orders.

100. In any event, the non-Congolese population, as well as the Congolese population of Oriental and Kivu provinces have suffered innumerable brutalities. The Belgian Government has a voluminous record of the abject treatment meted out to its nationals every day. The actual facts have, moreover, been set forth in documents drawn up by the United Nations. I shall mention only a few typical cases that have occurred in Oriental and Kivu provinces which will enable the members of the Council to realize what an atmosphere of tyranny and terrorism prevails in those regions.

101. On 2 January 1961, at about 4.30 p.m., the General Director of a large mining firm was attacked in his office at Bukavu. He was kicked, beaten with rifle-butts and stripped of some of his clothing and of all his personal belongings. The blows fractured his nose and caused a serious haemorrhage. He had a slight heart attack. He was examined in the morning of 3 January by Doctor Coene at the Bukavu hospital, but the military authorities refused to let him go into hospital and he was kept in prison until 8 o'clock in the evening. In view of the serious nature of the injuries he received, the consequences of the treatment he underwent are likely to be serious.

102. On 19 January 1961, at Stanleyville, a farewell party given by a group of Belgians for a company director leaving for Belgium was the scene of the arrest of thirty-four persons who were taken to Kétélé camp. They were beaten and then forced to run the gauntlet between two lines of soldiers, receiving further blows from rifle-butts and clubs. On the following day, 20 January, a United Nations detachment which had come to hold a parley on the subject of the prisoners, was met by soldiers carrying machine-guns and withdrew without accomplishing its mission. Twelve prisoners were released after a ransom equivalent to \$10,000 been demanded and paid. All the released prisoners had been maltreated and two of them were in a serious condition.

103. The day after those incidents the Stanleyville newspaper Huhuru published the text of a telegram sent to King Baudouin by the District Commissioner, threatening that thousands of Belgians would be killed if Mr. Lumumba disappeared. These threats increased the nervousness of the Europeans even further and induced a great number of people to place themselves under United Nations protection and to ask to be evacuated. This serious maltreatment caused the death of the victims in several cases. Mr. Emmanuel De Vinck, a settler at Rutshuru, died in hospital at Kisenyi where he was taken after being struck on the head with a machete as he was getting out of his lorry. Unidentified bodies of Belgians were brought to Goma. Other cases of murder were reported.

104. One of the most iniquitous regulations has recently been introduced by the authorities who have usurped power in Oriental province. All male Belgian nationals over twenty-one are compelled to pay a so-called special tax of 30,000 francs, or \$600, per

99. Les interventions tardives ou l'absence d'intervention des troupes de l'Organisation des Nations Unies au Congo (ONUC) sont vraisemblablement dues dans certains cas au défaut d'ordres des services de l'ONUC à Léopoldville, voire à des ordres donnés en sens contraire.

100. Quoi qu'il en soit, la population non congolaise, tout comme la population congolaise de la Province-Orientale et celle du Kivu, a subi d'innombrables sévices. Le Gouvernement belge possède un volumineux dossier des traitements abjects dont ses ressortissants sont chaque jour victimes. Les faits mêmes ont d'ailleurs été constatés dans les documents établis par l'Organisation des Nations Unies. Je me bornerai à mentionner quelques cas typiques survenus dans la Province-Orientale et au Kivu, et qui permettront aux membres du Conseil de se rendre compte du climat d'arbitraire et du terrorisme qui règnent dans ces régions.

101. Le directeur général d'une importante société minière fut assailli, le 2 janvier 1961, vers 16 h 30, dans son bureau à Bukavu. Il fut roué de coups de pieds et de coups de crosse, dépouillé d'une partie de ses vêtements, ainsi que de tous ses objets personnels. Les coups de crosse provoquèrent une fêlure du nez et une forte hémorragie. Il souffrit d'un début de crise cardiaque. Il fut examiné, le 3 au matin, par le docteur Coene, à l'hôpital de Bukavu. Mais l'hospitalisation fut refusée par les militaires, qui le maintinrent en prison jusqu'au soir, à 20 heures. Étant donné la gravité des coups qu'il a reçus, on peut craindre des séquelles graves du traitement dont il a été l'objet.

102. A Stanleyville, le 19 janvier 1961, la réunion d'un groupe de Belges qui s'était tenue à l'occasion du départ en Belgique d'un directeur de société provoqua l'arrestation de 34 personnes, qui furent transférées au camp Kétélé. Elles furent battues, durent ensuite passer entre deux rangées de soldats, reçurent encore des coups de crosse et des coups de matraque. Le lendemain, 20 janvier, un détachement des Nations Unies, venu pour parlementer au sujet des prisonniers, fut accueilli par des soldats maniant des mitrailleuses et se retira sans avoir accompli sa mission. Douze prisonniers furent libérés après qu'une rançon équivalant à 10 000 dollars eut été exigée et payée. Tous les prisonniers libérés avaient été maltraités et deux d'entre eux étaient mal en point.

103. Au lendemain de ces événements, le journal Huhuru, à Stanleyville, publiait le texte d'un télégramme envoyé au roi Baudouin par le commissaire du district, et menaçant de mort des milliers de Belges en cas de disparition de M. Lumumba. Ces menaces augmentèrent encore la nervosité dans les milieux européens et amenèrent un grand nombre de personnes à se placer sous la protection de l'ONU et à demander leur évacuation. Ces sévices graves ont, dans plusieurs cas, entraîné la mort des victimes. M. Emmanuel De Vinck, colon à Rutshuru, a succombé à l'hôpital de Kisenyi, où il avait été amené après avoir reçu des coups de machette sur le crâne au moment où il sortait de son camion. Des cadavres de Belges, non identifiés, ont été amenés à Goma. D'autres cas de meurtres ont été signalés.

104. Une mesure des plus iniques vient d'être prise par les autorités qui ont usurpé le pouvoir en Province-Orientale. Tous les ressortissants belges du sexe masculin, de plus de 21 ans, sont obligés de payer une prétendue contribution spéciale de

year. This odious regulation, which is actually nothing more nor less than ransom, represents a particular hardship for persons of modest means. It affects Belgians wishing to leave the territory. The de facto authorities at the airfield have orders to turn back Belgian nationals proceeding to Leopoldville. This amounts to systematic banditry and a revolting form of extortion. In effect the Belgians of Oriental province are being held as hostages.

105. I have been instructed to lay particular stress once again on the fate of a platoon of eight Belgian soldiers, including a sergeant and a corporal, which crossed the Congolese frontier by mistake in a lorry which became separated in the night from a motorized column in the Territory of Ruanda and got lost. It was captured without resistance. The circumstances of the case are clear and undisputed, likewise their political status. If those men are prisoners of war, they should be protected by the Geneva Conventions. But they are not prisoners of war since no state of war exists. They are men who lost their way and who should be returned without delay. That is why the Belgian Government is making every effort to secure their release. It is pressing the case literally every day. It seems to it incredible that there have been no results from the United Nations side. Not only have these men not been released, but it is not even known for certain whether they are being properly treated. It was through other sources, and in particular through the Consul-General of a friendly power, that Belgium was first able to obtain news of them. I ask whether it is tolerable that, in a town where there is a United Nations garrison, eight men who are innocent beyond any shadow of doubt should remain in prison contrary to all rules of international law, without receiving any moral or material reassurance from our Organization. What is to become of the Organization's prestige if it cannot even enforce respect for the most elementary rules of law in a place where it is present in force? The Belgian Government formally requests the Secretary-General to ensure that these abuses be stopped and that the forces at his disposal intervene without delay to enforce respect for the ideal of our Organization, international law and morality.

106. If the United Nations in the Congo were to remain inactive in the face of these machinations, our Organization, which is expressly charged with ensuring respect for fundamental freedoms, would be admitting its impotence to the world at large. The Belgian Government considers that, for the sake of its good name, it is incumbent upon our Organization to take a stand against these odious measures and to ensure that foreigners wishing to leave the Territory, for instance, or who are compelled to do so, are able to leave without let or hindrance.

107. The powerlessness of the United Nations in the Congo in the face of this situation may lead to very serious consequences not only for the Congo, but for the United Nations and for peace. If, on account of such maltreatment and in view of the absence of any protection, these foreigners were compelled to leave the territory, economic chaos would be added to political instability and United Nations action would then become completely impossible. The process has already begun: the closing-down of business, the loss of wages, poverty and hunger threaten whole populations. I will spare the Council by not enumerating the large com-

30 000 francs, soit 600 dollars, par an. Cette mesure odieuse, qui est en réalité une véritable rançon, frappe plus particulièrement les personnes disposant de moyens modestes. Elle affecte les Belges qui veulent quitter ce territoire. Sur ordre supérieur, les autorités de fait refoulent du champ d'aviation les ressortissants belges désireux de prendre l'avion pour Léopoldville. Il s'agit d'un banditisme systématique, d'un révoltant rançonnage. En fait, les Belges en Province-Orientale sont des otages.

105. Je suis chargé d'insister encore une fois et en particulier sur le sort fait à un peloton de huit soldats belges, dont un sergent et un caporal, qui a franchi par erreur la frontière du Congo dans un camion qui, dans la nuit, s'est détaché sur le territoire ruandais, de la colonne automobile et s'est égaré. Le peloton a été capturé sans offrir de résistance. Les circonstances de l'événement sont claires et incontestées. Leur qualification politique ne l'est pas moins. Ces hommes, s'ils sont des prisonniers de guerre, devraient être protégés par les conventions de Genève. Mais ils ne sont pas prisonniers de guerre, puisqu'il n'y a pas belligérance. Ce sont des hommes égarés, qui doivent être rendus sans délai. Voilà pourquoi le Gouvernement belge multiplie les démarches pour leur libération. C'est littéralement tous les jours qu'il intervient. Il lui paraît incroyable de constater que du côté de l'ONU aucun résultat n'a pu être obtenu. Non seulement ces hommes n'ont pas été libérés, mais on ne sait même pas avec certitude s'ils sont convenablement traités. C'est par d'autres sources, particulièrement grâce au consul général d'une puissance amie, que la Belgique a pu obtenir les premières nouvelles. Je demande s'il est tolérable que, dans une ville où se trouve une garnison de l'ONU, huit hommes indubitablement innocents restent en prison contrairement à toutes les règles du droit international, sans même recevoir aucun réconfort moral ou matériel de notre Organisation. Que devient le prestige de l'Organisation des Nations Unies si elle ne parvient pas à faire respecter ces règles les plus élémentaires du droit là où elle se trouve en force? Le Gouvernement belge demande formellement au Secrétaire général qu'il soit mis fin à ces abus et que les troupes mises à sa disposition interviennent sans retard pour faire respecter l'idéal de notre organisation, le droit international et la morale.

106. Si l'ONUC restait passive devant de pareils agissements, notre organisation, qui a précisément pour devoir de veiller au respect des libertés fondamentales, avouerait son impuissance à la face du monde. Le Gouvernement belge estime que, pour l'honneur de notre organisation, il convient qu'elle s'oppose à ces mesures odieuses et que les étrangers qui désirent quitter le territoire, par exemple, ou se trouvent dans l'obligation de le faire, puissent le faire sans entraves.

107. L'impuissance de l'Organisation des Nations Unies au Congo devant cette situation risque d'enfoncer les conséquences les plus graves, non seulement pour le Congo, mais pour les Nations Unies elles-mêmes et pour la paix. Si en raison de ces sévices, et constatant l'absence de protection, ces étrangers étaient contraints d'évacuer ces territoires, le chaos économique s'ajoutera à l'instabilité politique, et l'action de l'ONU en serait rendue définitivement impossible. Déjà, le processus est en cours: c'est la fermeture des entreprises et les pertes de salaire, la misère et la famine qui menacent des

panies, businesses of all kinds—industrial, mining, agricultural and transport enterprises—which have been obliged to close down recently.

108. The state of insecurity and terrorism is such that the Belgian Government has had to urge its nationals to leave Oriental and Kivu provinces since the United Nations was not able to ensure their protection, despite the numerous representations I was instructed by my Government to make to the Secretary-General, for instance on 24, 25, and 30 January and 11 February last.

109. The Belgian Government is not asking for intervention in the domestic political affairs of the Congo; all it asks is that foreigners who are law-abiding and useful to the country should be protected. I would stress that these foreigners stay completely aloof from politics and do not interfere with life in the Congo. That truth is so self-evident that the Stanleyville and Bukavu authorities, who do not wish to lose their economic collaboration, refuse to grant them passports.

110. This terrorism and anarchy will no doubt rejoice the hearts of those who seek only to extend their imperialism by taking advantage of the misery of the Congolese people. Therein lies the problem which the United Nations and all those who wish to help the Republic of the Congo to consolidate its independence have the strict and urgent duty to solve at any price and by any means.

111. Do not come and accuse these foreigners of political manœuvres or try to justify inaction by quoting the desire to avoid interference in domestic affairs. I have already explained why. Fear of intervention in domestic affairs cannot be a justification for the inaction of the United Nations which, like its contingents, has the fundamental duty of ensuring the rudimentary conditions of civilized life in the Congo and of enforcing respect for the vital rights of foreigners. Belgium, for its part, has the strict right and obligation to demand that its nationals, like all foreigners in fact, should enjoy the active protection of the United Nations forces in the Congo.

112. In conclusion, I should like to ask that none of my remarks be construed as supporting in any way the scandalous attacks made by the representative of the Soviet Union this morning on the actions of the Secretary-General of our Organization and on Mr. Hammarskjold personally.

113. The PRESIDENT: Although the hour is late, the representative of Morocco has asked to be heard for a few moments and, unless there is an objection, I propose to ask him to the table for that purpose.

114. Mr. BEN ABOUD (Morocco) (translated from French): I wish to make a very brief statement on behalf of the representatives of the States which took part in the Casablanca Conference and also of the Yugoslav delegation which has asked me to speak for it. My statement refers to the assassination of Prime Minister Patrice Lumumba and his two companions.

115. Amid the colonialist intrigues, which the supporters of African liberty have constantly denounced, our respective delegations always feared that crimes

populations entières. Je ferai grâce au Conseil de la liste des sociétés importantes, des entreprises économiques de toute espèce — entreprises industrielles, minières, agricoles ou de transports — qui ont été obligées de fermer leurs portes ces derniers temps.

108. L'insécurité et le terrorisme sont tels que le Gouvernement belge a été amené à conseiller avec insistance à ses nationaux de quitter la Province-Orientale et le Kivu, l'ONU n'ayant pu assurer leur protection en dépit des nombreuses démarches que j'ai été chargé par mon gouvernement d'effectuer auprès du Secrétaire général, notamment, les 24, 25 et 30 janvier et le 11 février derniers.

109. Le Gouvernement belge ne demande pas une ingérence dans la vie politique intérieure, puisqu'il s'agit uniquement de protéger des étrangers paisibles et utiles au pays. Ces étrangers, je le souligne, se tiennent absolument à l'écart de la vie politique et ne troublent pas la vie congolaise. Cela est si vrai que les autorités de Stanleyville et de Bukavu, soucieuses de conserver leur collaboration économique, leur refusent des passeports.

110. Terrorisme et anarchie: voilà qui réjouira sans doute ceux qui ne cherchent qu'à étendre leur impérialisme à la faveur des épreuves du peuple congolais, et voilà le problème que l'Organisation des Nations Unies et tous ceux qui ont la volonté d'aider la République congolaise à consolider son indépendance ont le devoir strict et urgent de résoudre, à tout prix et par tous les moyens.

111. Qu'on ne vienne pas accuser ces étrangers de manœuvres politiques et tenter de justifier l'inaction par le souci de non-ingérence dans les affaires intérieures. J'ai déjà démontré pourquoi. La crainte d'ingérence dans les affaires intérieures ne peut être une justification à l'inaction de l'ONU. Cette organisation a le devoir essentiel — comme ses contingents — d'assurer les conditions élémentaires d'une vie civilisée au Congo et de faire respecter les droits vitaux des étrangers. La Belgique, pour sa part, a le droit strict et le devoir d'exiger que les nationaux — comme tous les étrangers, d'ailleurs — jouissent au Congo de la protection active des forces de l'Organisation des Nations Unies.

112. En terminant, je voudrais demander qu'aucune de mes observations ne soit interprétée comme donnant un appui quelconque aux attaques scandaleuses que le représentant de l'Union soviétique a dirigées ce matin contre l'activité du Secrétaire général de notre organisation et contre M. Hammarskjold personnellement.

113. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En dépit de l'heure tardive, je voudrais, s'il n'y a pas d'objections, donner la parole au représentant du Maroc qui a demandé à faire une courte déclaration.

114. M. BEN ABOUD (Maroc): C'est en effet une très brève déclaration que je désire faire, au nom des représentants des Etats ayant participé à la Conférence de Casablanca et au nom aussi de la délégation yougoslave, qui m'a demandé de me faire son interprète. Mon intervention se rapporte à l'assassinat du premier ministre Patrice Lumumba et de ses deux compagnons.

115. Dans le cadre des intrigues colonialistes sans cesse dénoncées par le camp de la liberté africaine, nos délégations respectives redoutaient le recours

would be committed. When law and order were cast aside to further injustice, those who uphold justice and freedom were entitled to express misgivings and entertain suspicions.

116. Today the worst has happened and their attitude has been justified. This premeditated crime unmasks the criminals. Responsibility in the matter is now clearly determined. We have not the slightest intention of making or of listening to funeral orations. It is even possible that those who support the exploitation of man by man may be heard in the international forum shedding their crocodile tears. Our own duty, in the interest of African solidarity, is to continue struggling for the solution of the great African problem of today: the problem of unity and equality.

117. The crime, instead of simplifying the problem, as those who committed it may think, has on the contrary had the effect of radically changing the situation. True African nationalism is henceforth pledged to combat neo-colonialism and its puppets. And it is destined to win the battle.

118. The new circumstances compel us to review the situation and we therefore reserve the right to speak again after the necessary discussion on the premeditated plan of the colonialists and their henchmen.

119. We merely wish to take advantage of this opportunity in order to express to the people of the Congo, to Mr. Lumumba's comrades-in-arms and his family our most sincere condolences and our deepest sympathy.

120. Alive, Patrice Lumumba personified the ideal of his people; now that he is dead, he offers the finest example of sacrifice: his unshakable tenacity and his devotion to his mission which we shall all defend will guide all of us.

The meeting rose at 6.55 p.m.

au crime. Lorsque la loi fut méprisée et que l'ordre fut rompu, pour renforcer la position de l'injustice, les défenseurs de la justice et de la liberté étaient en droit de formuler des réserves et de nourrir toutes les suspicions.

116. Aujourd'hui, le pire est arrivé, qui confirme leur position. Le crime prémedité démasque les criminels. Les responsabilités sont maintenant bien claires et bien établies. Nous n'avons nullement l'intention de faire ou de venir écouter des oraisons funèbres. Il n'est pas exclu que le clan de l'exploitation de l'homme par l'homme fassent entendre sa voix, dans l'arène internationale, pour verser des larmes de crocodile. Pour nous, il s'agit, dans le cadre de la solidarité africaine, de poursuivre la lutte pour la solution du grand problème africain d'aujourd'hui: celui de l'unité et de l'égalité.

117. Le crime, au lieu de simplifier le problème — comme le pensent ceux qui l'ont commis — vient, bien au contraire, changer radicalement la situation. Le vrai nationalisme africain est désormais engagé à combattre le néo-colonialisme et ses fantoches. Et il est appelé à vaincre.

118. Les circonstances nouvelles nous forcent à revoir la situation. C'est pourquoi nous nous réservons le droit d'intervenir de nouveau, après l'étude qui s'impose des plans prémedités du camp colonialiste et de ses agents serviles.

119. Nous voulons simplement saisir cette occasion pour exprimer au peuple congolais, aux compagnons de lutte de M. Lumumba et à sa famille nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie.

120. Vivant, Patrice Lumumba incarnait l'idéal de son peuple; mort, il offre le plus bel exemple de sacrifice: son imperturbable ténacité et sa fidélité à une mission que nous défendrons tous nous ser-viront d'inspiration.

La séance est levée à 18 h 55.